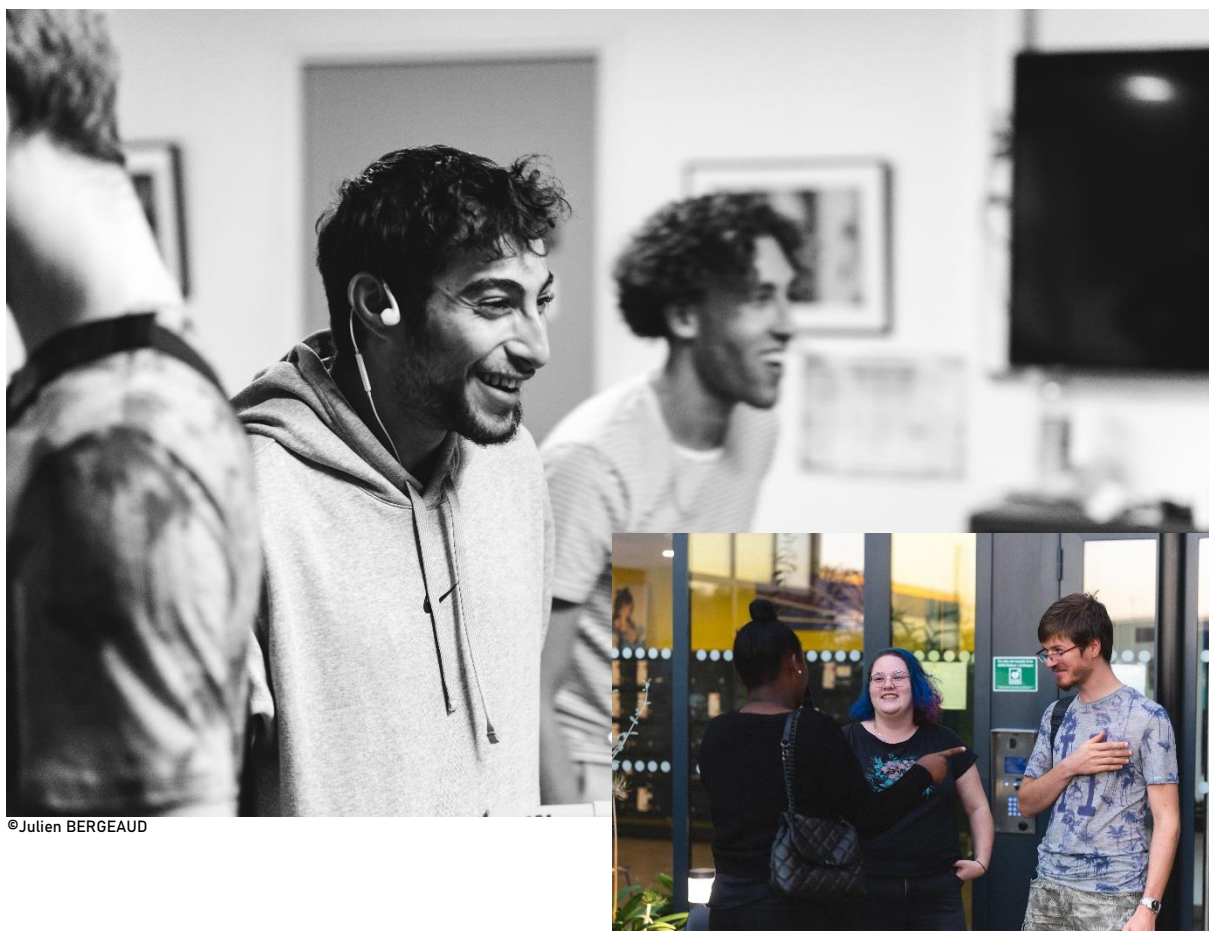


HABITAT JEUNES



© Julien BERGEAUD

Les publics logés au sein du mouvement Habitat Jeunes

Données 2023 issues du Sihaj (Système d'information Habitat Jeunes)



Edito

Si l'on a coutume de dire qu'Habitat Jeunes est bien plus que du logement, ce n'est pas seulement parce que la présence socio-éducative anime le collectif au sein des résidences et que les jeunes logés y sont accompagnés en fonction de leurs besoins. C'est aussi parce que notre projet associatif invite à poser un regard sur la jeunesse, à en décrypter les motifs, les particularités et les attentes. Qui sont ces jeunes qui logent sous nos toits ? Quelles sont leurs caractéristiques en terme d'âge, de genre, de profil et de situation sociale, d'origine géographique ou de niveau d'étude ?

Le réseau Habitat Jeunes accueille, oriente, loge et accompagne plusieurs dizaines de milliers de jeunes par an au sein de tous les territoires métropolitains et ultramarins. Jeunesse multiple, conformément à notre projet associatif et à nos engagements vis-à-vis de nos financeurs et partenaires, ses caractéristiques sont diverses, parfois changeantes au fil des années. La précarisation d'une partie de la jeunesse a engendré des séjours plus longs au seins des résidences et des besoins en accompagnement parfois plus élevés ou plus spécifiques, comme par exemple l'accompagnement aux démarches administratives ou l'attention portée à la santé mentale. Les statuts des jeunes, qu'ils soient actifs, en formation ou en insertion sont devenus de plus en plus poreux. Les conditions de formations se sont aussi modifiées avec le développement de l'alternance ou l'allongement de la période d'études. A-t-on néanmoins raison d'opposer les figures d'une jeunesse dite « précaire » à une autre qui serait « en mobilité » ? Sans doute, le réel est-il plus subtil. Une partie de la réponse réside dans le croisement des données à la fois quantitatives et qualitatives que nous vous proposons ici. Nous avons la chance d'avoir des systèmes d'information Habitat Jeunes qui permet cet éclairage. Profitions-en. Apprenons de cette jeunesse aux figures multiples.

Marianne Auffret

Directrice générale de l'Union nationale pour l'habitat des jeunes

Présentation de l'étude

La présente étude vise à caractériser les profils de jeunes accueillis au sein des résidences Habitat Jeunes. Les traitements s'appuient sur les données issues du Système d'Information Habitat Jeunes (SIHAJ). Il s'agit donc de données de gestion qui peuvent, à ce titre, contenir quelques biais et imperfections, mais qui demeurent très pertinentes du point de vue de la connaissance statistique du public logé. L'intérêt de l'étude réside également dans sa réédition : une première version de l'étude Publics Logés est parue en 2019¹, et une deuxième en 2021². Ceci permet d'étudier les phénomènes dans la durée et d'observer l'évolution des publics logés.

La première partie offre une vue d'ensemble, le « tour d'horizon » du public logé, en s'appuyant sur une analyse descriptive des principales variables socio-démographiques. La seconde partie propose une analyse croisée autour de la variable « situations d'activité » qui permet d'esquisser les différents « modes de recours » à l'offre de logement des résidences Habitat Jeunes. Enfin, dans la troisième et dernière partie, deux sous-ensembles statistiquement homogènes sont comparés et analysés : il s'agit de l'ensemble des jeunes dits « en mobilité » et de celui des jeunes « en situation de vulnérabilité ».

¹ Unhaj, Les publics logés au sein du mouvement Habitat Jeunes, 2019 : <https://www.habitatjeunes.org/wp-content/uploads/2020/11/dossier-haj-entier-v2-pour-rapport-de-stage.pdf>

² Unhaj, Diversité et vulnérabilité des publics logés au sein du réseau Habitat Jeunes, 2021 : <https://www.habitatjeunes.org/wp-content/uploads/2023/11/public-loge-haj-vulnerabilite-et-mixite-34.pdf>

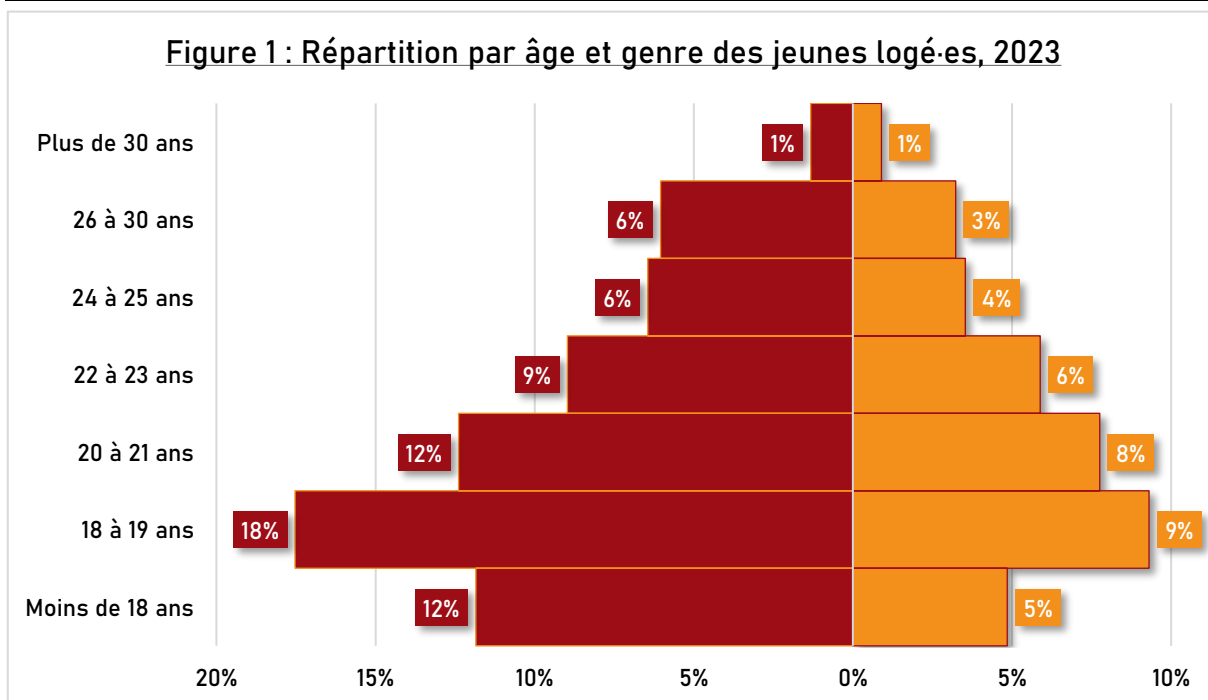
Sommaire

Edito	3
Présentation de l'étude	5
Sommaire	6
Partie 1 : Le tour d'horizon du public logé	8
Âge et genre : Une population jeune et plutôt masculine	8
Origine géographique : Plus de la moitié des jeunes proviennent du département	9
Activité et niveau scolaire : Une prédominance des domaines techniques et professionnels	10
Ressources économiques des jeunes	12
Durée de séjour : Des séjours plus longs	13
Le choix du logement Habitat Jeunes	14
En bref	15
Partie 2 : L'influence de la situation d'activité sur les caractéristiques du séjour (avec un focus sur les apprenti-es)	16
L'âge, le premier déterminant de la situation des jeunes	17
Focus : Des apprenti-es plus jeunes et majoritairement masculins	18
La situation d'activité influence la durée de séjour	19
Focus : Une durée de séjour plus longue chez les apprenti-es	20
Des ressources variées selon la situation d'activité	21
Focus : Les ressources des apprenti-es	22
Origine de la demande de logement selon la situation d'activité	23
Le choix de la solution Habitat Jeunes selon la situation d'activité	24
Focus : Origine de la demande de logement et choix Habitat Jeunes chez les apprenti-es	24
Des raisons de départ contrastées selon la situation d'activité	25
Focus : Les apprenti-es quittent Habitat Jeunes à la fin de leur contrat, formation ou stage	25
En bref	26
Partie 3 : Jeunes en mobilité VS jeunes en précarité	27
Âge et genre : Les jeunes vulnérables moins âgés et plus masculins	28
Origine géographique : Les jeunes vulnérables sont déjà proches d'une résidence Habitat Jeunes	29
Activité : Les jeunes mobiles majoritairement apprenti-es	30
Un niveau scolaire plus faible chez les jeunes vulnérables	31
Les ressources ne sont pas clivantes	32
Les jeunes vulnérables restent beaucoup plus longtemps	33
Raison de départ	34
En bref	35
Conclusion	36
Annexe méthodologique	37

Partie 1 : Le tour d'horizon du public logé

Il s'agit, dans cette première partie, de mieux comprendre qui sont les jeunes résident-es, pour mieux saisir leur diversité et les enjeux auxquels ils-elles font face.

Âge et genre : Une population jeune et plutôt masculine



Lecture : en 2023, 18% des jeunes logé-es sont des hommes de 18 à 19 ans.

Conformément aux conditions d'admission dans les résidences Habitat Jeunes³, les jeunes logé-es ont généralement entre 16 et 25 ans. Les jeunes de 18 à 19 ans sont les plus représenté-es. Dès 18 ans, plus l'âge augmente et moins le nombre de jeunes est élevé. Comme en 2019, près de la moitié des logé-es ont entre 18 et 21 ans. L'âge moyen est de 21,5 ans et varie selon le genre : les femmes sont légèrement plus âgées que les hommes, avec un âge moyen de 21,7 ans contre 21,4 ans pour les hommes.

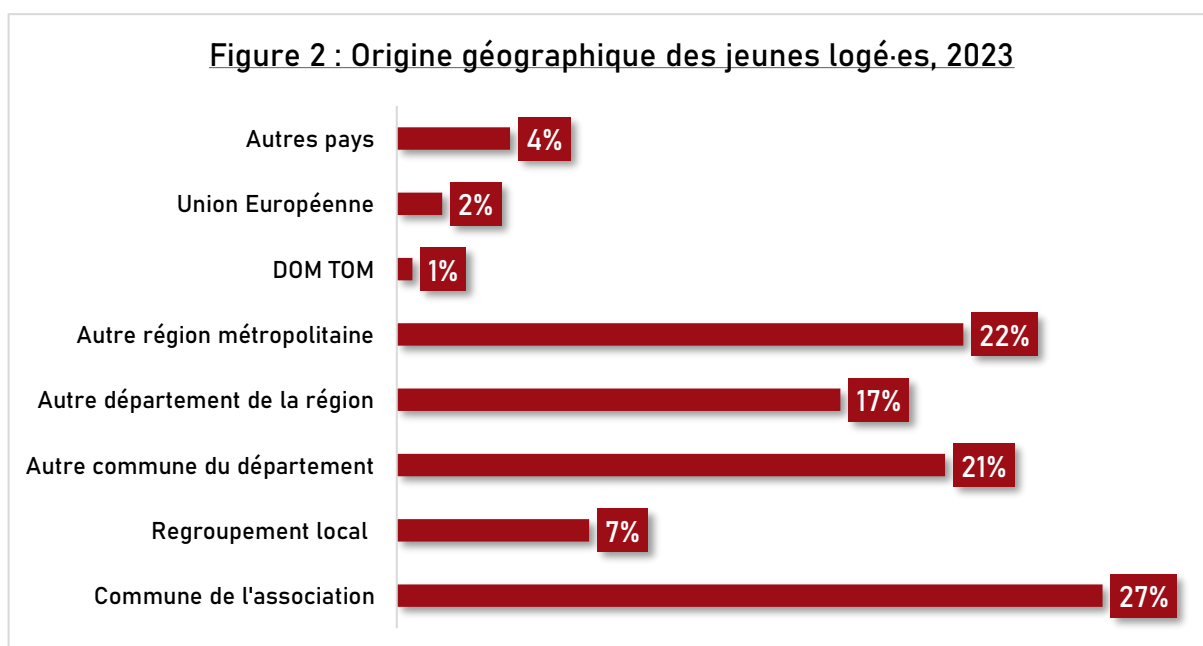
On constate un fort déséquilibre de genre : les hommes constituent 65% de la population logée, tandis que les femmes ne représentent que 35%. Ce déséquilibre ancien s'est légèrement accentué ces dernières années. La répartition inégale hommes/femmes se constate surtout chez les plus jeunes : deux tiers des 18-19 ans et plus de la moitié des moins de 18 ans sont des hommes. Ceci s'explique en grande partie par l'accueil de MNA (Mineurs non accompagnés) dans les résidences FJT. En effet, en résidence Habitat Jeunes, la majorité des mineur-e-s sont des MNA (63%)⁴, et ces dernier-es sont presque exclusivement des jeunes hommes. En 2022, 93,2% des MNA sont des garçons⁵.

³ D'après la circulaire n° 2020 - 010 de la CAF, « Les Fjt financés par la prestation de service Fjt doivent accueillir au moins 65% de jeunes actifs âgés de 16 à 25 ans »

⁴ UNHAJ, Les parcours des jeunes protégé-es par l'Aide Sociale à l'Enfance en Habitat Jeunes, 2023 : https://www.reseauhaj.org/preview.php?file=%2F2023%2F09%2FSept2023_Lesparcoursdesjeunesprotege%C2%B7e%C2%B7spa rLAideSocialealEnfanceenHabitatJeunesenquete.pdf

⁵ Sénat. (2024). *Mineurs non accompagnés : Exposé des motifs, texte n° 241 (2023-2024)*. Déposé par Mme Valérie Boyer et plusieurs de ses collègues, 16 janvier 2024. Consulté sur : <https://www.senat.fr/leg/exposes-des-motifs/ppl23-241-expose.html>.

Origine géographique : Plus de la moitié des jeunes proviennent du département



Lecture : en 2023, 27% des jeunes logé-es résidaient déjà dans la commune de l'association dans laquelle ils-elles logent actuellement.

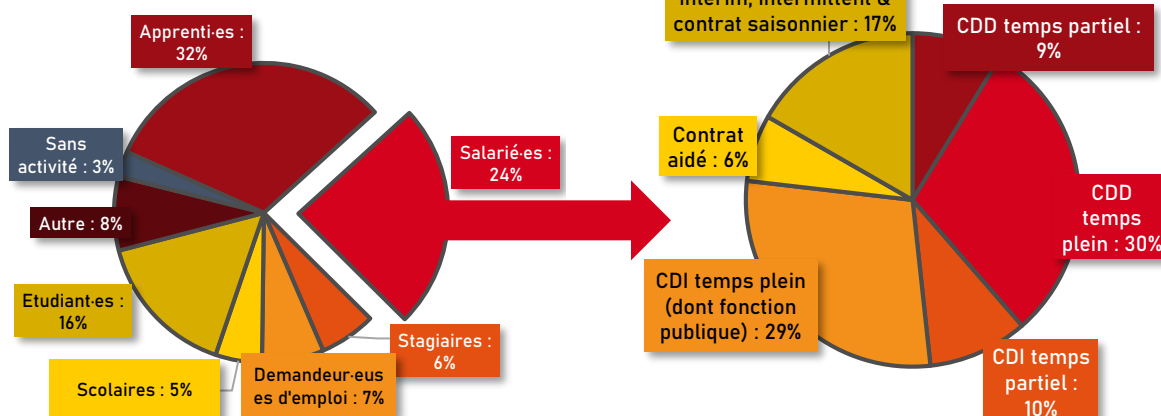
L'origine géographique des jeunes ([figure 2](#)) est définie par la localisation de l'adresse précédant l'arrivée en résidence Habitat Jeunes.

55% des jeunes se trouvent déjà sur le département de leur résidence Habitat Jeunes avant leur entrée dans le logement. Dans le détail, 34% des jeunes logé-es habitaient la commune d'implantation de la résidence ou une commune limitrophe.

D'un autre côté, 22% des jeunes habitaient une région métropolitaine différente de celle de leur résidence actuelle. Enfin, 6% des jeunes accueilli-es sont issu-es d'un autre territoire que la France métropolitaine. Les mobilités de 2023 sont fortement similaires à celles observées en 2019 tandis que la part des déplacements interrégionaux et internationaux est plus élevée qu'en 2021, probablement en lien avec la réouverture des frontières liées à la baisse de l'épidémie de COVID-19.

Activité et niveau scolaire : Une prédominance des domaines techniques et professionnels

Figure 3 : Activité principale des jeunes logé-es, 2023



Lecture : en 2023, 24% des jeunes logé-es sont salarié-es. Parmi eux-elles, 29% ont un CDI à temps plein.

L'activité principale la plus courante est l'apprentissage, exercée par un tiers des jeunes. Parallèlement, un quart des jeunes logé-es exercent une activité salariée, majoritairement à temps plein.

Environ 20% des jeunes sont étudiant-es ou en parcours scolaire. Les jeunes demandeur-es d'emploi, stagiaires ou pratiquant une autre activité restent minoritaires et représentent chacun-e moins de 8% des résident-es. Enfin, les jeunes sans aucune activité professionnelle sont les moins nombreux-ses.

Notons que ce graphique représente l'activité principale d'un-e jeune à son entrée en résidence : un-e jeune peut en réalité exercer deux activités à la fois. Dans le logiciel SIHAJ, l'activité secondaire est cependant trop mal renseignée pour être exploitée. A titre indicatif, d'après les chiffres clés de la jeunesse en 2023, 40 % des étudiants exercent une activité rémunérée pendant l'année universitaire⁶.

Points de repère...

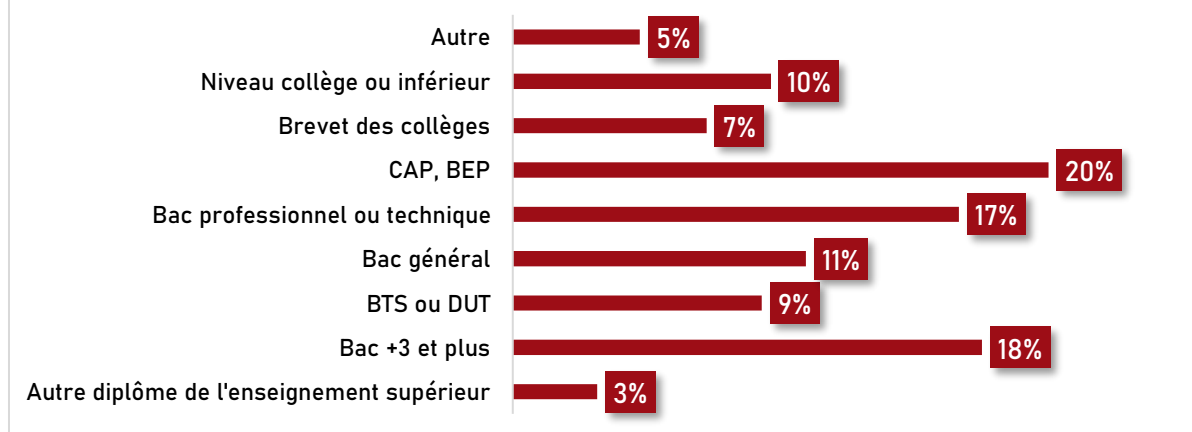
- En France, en 2023, parmi les jeunes de 15-24 ans en emploi, 28,9% sont alternants ou en stage (INSEE, enquête emploi 2023) ; Au sein des logements Habitat Jeunes, 55% des jeunes en emploi sont alternant-es ou stagiaires (respectivement 49% et 6%).
- En 2023, 35,2% des 15-24 ans sont en emploi⁷ en France (INSEE, enquête emploi 2023) ; C'est le cas de 65% des jeunes logé-es dans des solutions Habitat Jeunes.
- En 2023, 42,5% des 15-24 ans sont en activité⁸ en France (INSEE, enquête emploi 2023) ; C'est le cas de 72% des jeunes logé-es dans des solutions Habitat Jeunes.

⁶ INJEP (2023). *Les chiffres clés de la jeunesse 2023*. Collection Chiffres Clés. Publié le 30 mai 2023. Consulté sur : <https://injep.fr/publication/les-chiffres-cles-de-la-jeunesse-2023/>

⁷ D'après l'INSEE, le taux d'emploi regroupe les actif-ve-s occupé-e-s (personnes exerçant une activité, salariée ou non ; apprenti-es et stagiaires rémunéré-e-s ; personnes aidant une autre personne dans son travail ; chômeur-euse-s exerçant une activité réduite ; étudiant-es et retraité-é-s occupant un emploi) et les rapporte sur la population totale.

⁸ D'après l'INSEE, le taux d'activité regroupe la population active (personnes en emploi et personnes au chômage) et les rapporte sur la population totale.

Figure 4 : Niveau scolaire des jeunes logé-es, 2023



Lecture : en 2023, 18% des jeunes logé-es ont un niveau scolaire bac+3 ou plus.

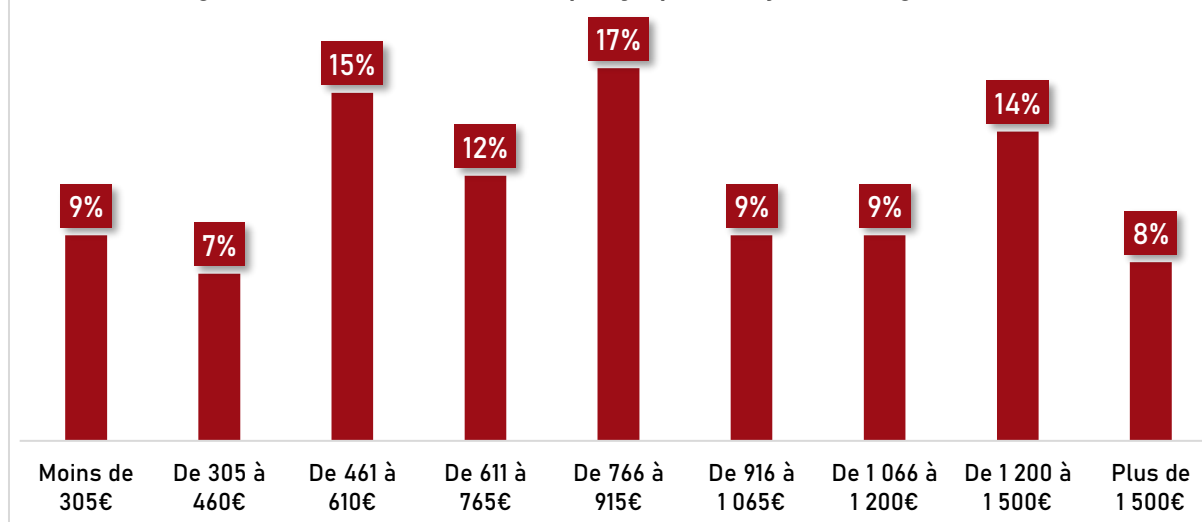
Les filières professionnelles et technologiques sont très représentées : presque la moitié des jeunes ont un niveau CAP/BEP, bac professionnel ou technique, ou BTS/DUT. Cette tendance est présente depuis plusieurs années mais tend à légèrement s'atténuer, au profit du niveau bac +3 ou supérieur qui s'élève à 18% et concerne donc près d'un-e jeune sur cinq. Comme en 2021, environ 16% des jeunes ont un niveau qui ne dépasse pas le brevet des collèges.

Rappelons que cette variable est calculée sur le niveau scolaire des jeunes à leur arrivée dans le logement, et l'on peut s'attendre à ce que celui-ci soit plus élevé à la sortie. Ceci est confirmé par les chiffres, en particulier pour les filières techniques : la part de jeunes avec un niveau bac+3, BTS ou CAP/BEP observée à la sortie augmente.

Points de repère...

- En France, en 2022, parmi les jeunes de 25 à 34 ans, respectivement 14% des femmes et 18% des hommes possèdent un niveau de diplôme « CAP, BEP ou équivalent » (INSEE, enquête emploi 2022).
- En France, en 2022, parmi les jeunes de 25 à 34 ans, respectivement 12,6% des femmes et 12% des hommes possèdent un niveau de diplôme « bac+2 (supérieur court) » (INSEE, enquête emploi 2022).

Figure 5 : Montant mensuel perçu par les jeunes logé-es, 2023



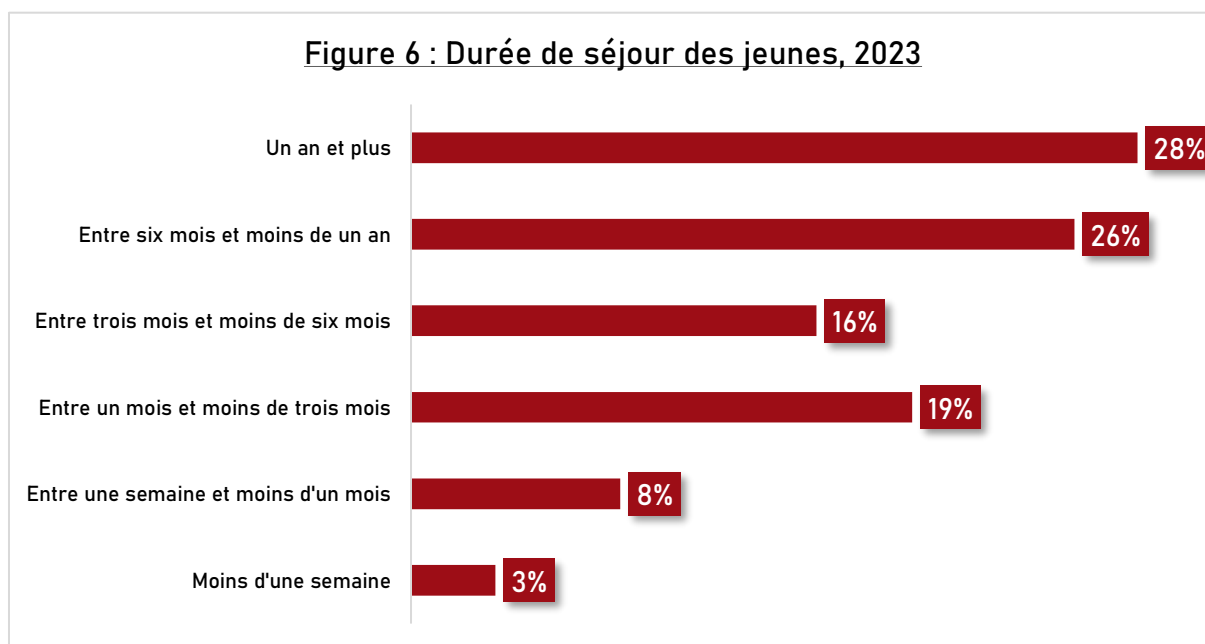
Lecture : en 2023, 9% des jeunes perçoivent moins de 305 € par mois.

Note : cette variable possède un taux de non-réponse de 33%. Pour plus de détails, se référer à la note méthodologique en annexe.

Les ressources économiques des jeunes distinguent plusieurs types de revenus : les revenus liés à l'activité, comme le salaire ou les indemnités de stage ; les diverses aides et allocations comme le RSA, la prime d'activité, ou encore la Garantie Jeune. Les ressources liées au soutien familial et au soutien d'autres personnes sont exclues, car elles sont très instables dans le temps et souvent très ponctuelles.

Il existe donc une grande diversité concernant les niveaux de ressources. La classe de ressources la plus représentée se situe entre 766 et 915 €, concernant presque un cinquième des jeunes. Le niveau moyen de ressources mensuel est de 868 € pour 2023. Même si presque un tiers des jeunes bénéficie de plus de 1 066 € par mois, une part non négligeable de logé-es reste fragile économiquement.

De fait, en 2023, 73% des jeunes logés se situent sous le seuil de pauvreté monétaire contre 16,4% dans la population générale des 18-29 ans (INSEE). Le niveau de ressources des jeunes est très varié en fonction de l'âge, la durée du séjour, l'activité principale, le niveau scolaire, etc. Nous approfondirons ce point dans les parties suivantes.



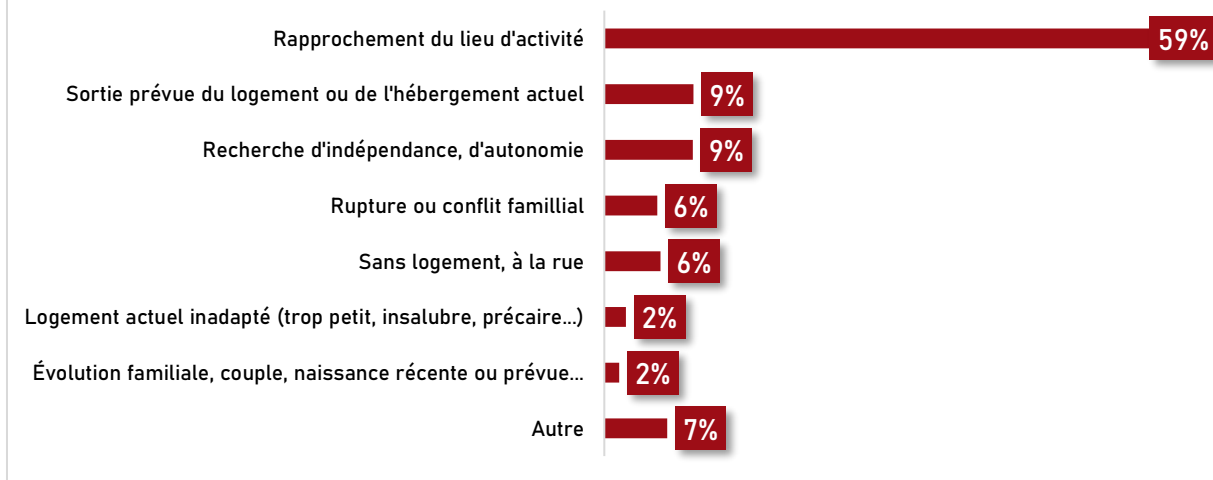
Lecture : en 2023, 19% des jeunes logé-es passent entre un mois et moins de 3 mois dans une résidence Habitat Jeunes.

Les séjours en résidence Habitat Jeunes sont de plus en plus longs au fil des années. En 2023, un-e jeune reste en moyenne 9 mois, contre 8 en 2019. Parmi tous-tes les jeunes logé-es, plus de la moitié reste plus de 6 mois, et 28% reste plus d'un an : c'est la durée de séjour la plus fréquente.

Les séjours très courts sont beaucoup moins représentés. Seulement un-e jeune sur dix reste moins d'un mois. Cela témoigne d'une utilisation particulière des solutions Habitat Jeunes faite par les jeunes, mais surtout d'une proportion importante de public dit « vulnérable » dans les logements : comme nous le verrons plus tard, les jeunes qui restent le plus longtemps sont tendanciellement les plus vulnérables.

Selon les observations de terrain, la durée de séjour s'allonge en grande partie en raison de la pénurie de logements et d'une situation de crise et de difficulté financière : les jeunes ont de plus en plus de mal à quitter leur logement Habitat Jeunes.

Figure 7 : Raison de recherche d'un logement, 2023



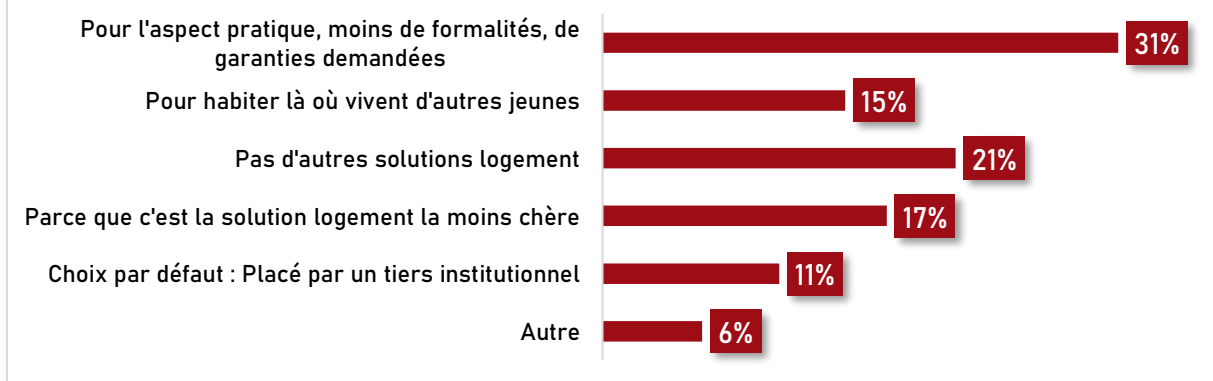
Lecture : en 2023, 59% des jeunes logé-es se mettent à la recherche d'un logement dans le but de se rapprocher de leur lieu d'activité.

La mobilité géographique constitue, de loin, la première motivation de recherche d'un logement : près de six jeunes sur dix indiquent rechercher un logement pour se rapprocher de leur lieu d'activité. Puis, respectivement 9% des jeunes cherchent un logement afin de trouver de l'indépendance et de l'autonomie, ou bien car ils-elles doivent sortir de leur logement ou hébergement actuel.

Les jeunes sont presque un tiers à faire le choix d'une solution Habitat Jeunes pour son côté pratique (figure 8). En effet, l'offre de logement des résidences Habitat Jeunes est accessible avec très peu de formalités administratives, et avec une garantie de loyer qui peut être mobilisée par les équipes des RS-FJT (Visale ou autres dispositifs locaux).

Environ un-e jeune sur cinq affirme venir car il-elle n'a pas d'autre solution de logement. Enfin, les autres jeunes sont soit placés par un tiers, soit venus pour l'aspect financier ou pour vivre avec d'autres jeunes.

Figure 8 : Raison de choix d'une solution Habitat Jeunes, 2023



Lecture : en 2023, 17% des jeunes choisissent Habitat Jeunes car c'est la solution logement la moins chère.

Le « tour d'horizon » des publics logés met en évidence la grande variété des profils accueillis et la mixité sociale à l'œuvre dans les résidences Habitat Jeunes. Certaines grandes tendances se dégagent pour l'année 2023.

Les jeunes logés sont en grande partie des très jeunes adultes, souvent des hommes, et pour la plupart issu·es de la commune d'implantation de la résidence.

S'agissant de la scolarité, les filières techniques et professionnelles sont les plus représentées, même si le niveau bac+3 et supérieur est de plus en plus fréquent. Le niveau de ressources des jeunes varie mais reste très faible. 73% des jeunes logés sont sous le seuil de pauvreté monétaire. Enfin, les durées de séjour sont de plus en plus longues, avec une durée moyenne de 9 mois.

Partie 2 : L'influence de la situation d'activité sur les caractéristiques du séjour (avec un focus sur les apprenti-es)

Ce chapitre analyse l'influence des différentes situations d'activité des jeunes sur leurs autres caractéristiques. En conséquence, les résultats présentés dans cette partie excluent les jeunes ayant indiqué comme activité principale « Autre », « Autre non salarié » ou « Autre sans activité ».

S'agissant des salarié-es, il nous a paru pertinent de les différencier selon le type de contrat en distinguant les contrats « stables » des contrats « précaires » :

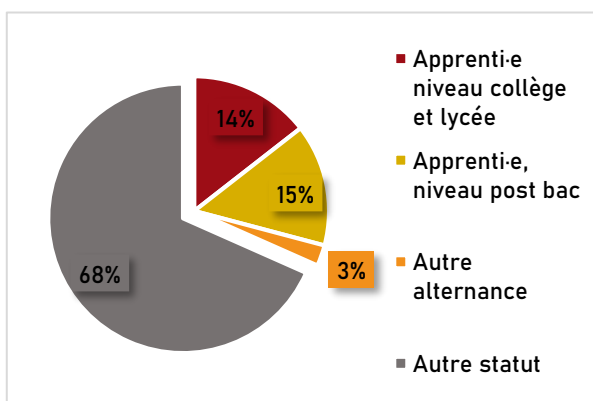
- Contrat stable : regroupe les jeunes en CDI à temps plein
- Contrat précaire : regroupe les jeunes :
 - En CDI à temps partiel
 - En CDD, que ce soit à temps plein ou partiel
 - Intérimaires
 - Saisonnier-es
 - En contrat aidé

Le regroupement des contrats dits précaires a été établi sur le critère de stabilité des revenus dans le temps. Même si certaines des activités relevant de notre définition du contrat précaire assurent un revenu suffisant pour vivre, elles ne s'inscrivent pas dans la durée.

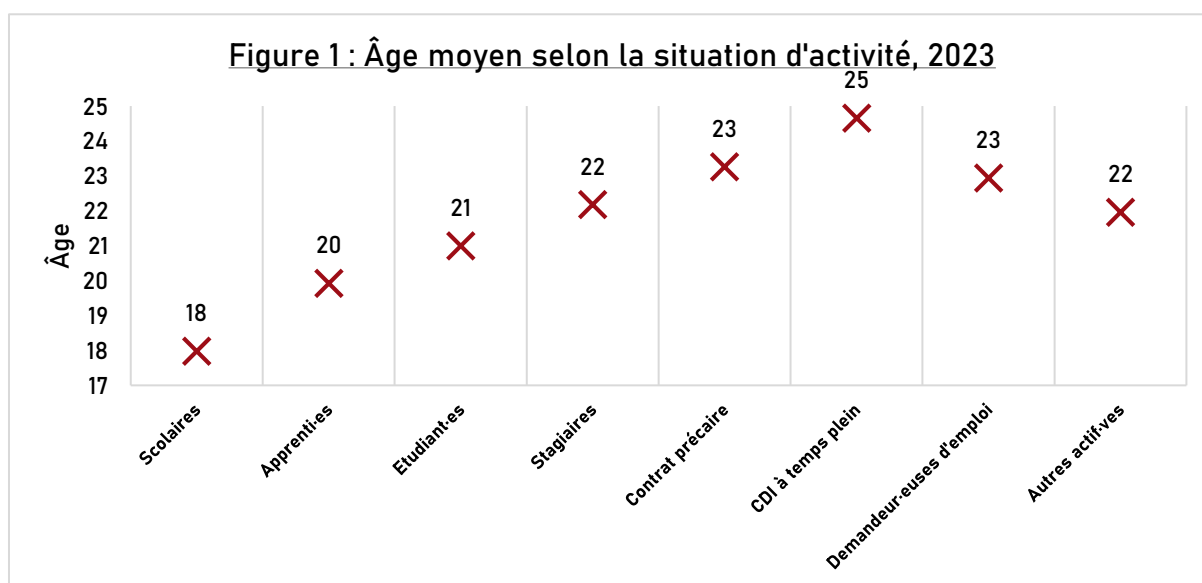
Les jeunes indépendant-es, en service civique ou dans une autre formation sont catégorisé-es comme « autres actif-ves ».

Un focus sur les apprenti-es sera fait pour chaque sous-partie. Représentant plus d'un tiers des jeunes logé-es, la catégorie « Apprenti-es » est constituée de jeunes :

- Apprenti-es niveau collège et lycée
- Apprenti-es niveau post bac
- Exerçant une autre alternance



L'âge, le premier déterminant de la situation des jeunes



Lecture : en 2023, les demandeur-euses d'emploi dans les logements Habitat Jeunes ont en moyenne 23 ans.

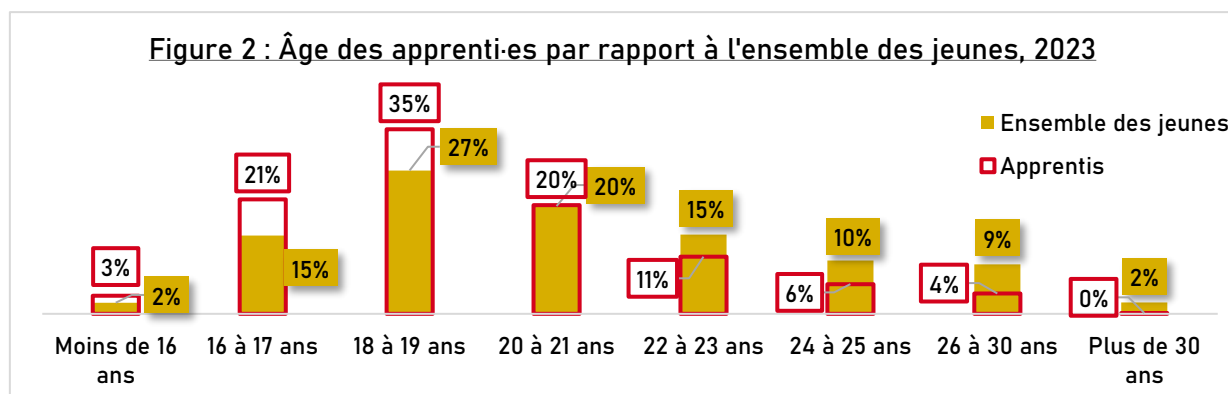
Sans réelle surprise, une forte corrélation se dégage entre l'âge et le profil d'activité. Les apprenti-es et les scolaires sont les plus jeunes. Les étudiant-es sont âgé-es en moyenne de 21 ans ; parmi eux-elles, celles et ceux qui suivent un enseignement technique sont plus jeunes que celles et ceux qui suivent un enseignement général.

Les jeunes qui occupent un emploi sont les plus âgé-es. Cela s'applique d'autant plus aux jeunes en CDI à temps plein, traduisant une situation plus stable.

Les demandeur-euses d'emploi sont âgé-es en moyenne de 23 ans. Parmi eux-elles, les demandeur-euses d'emploi rémunéré-es sont les plus âgé-es, avec 24,4 ans. Ceci s'explique car ces jeunes ont achevé leur formation initiale et ont déjà cotisé pour bénéficier de cette indemnisation. Enfin, les jeunes en contrat précaire regroupent plusieurs types d'activités. Parmi eux-elles, ce sont les employé-es en CDD à temps plein qui sont les plus âgé-es, avec 23,8 ans en moyenne, suivi-es par les intérimaires puis les CDD et CDI à temps partiel.

Focus : Des apprenti-es plus jeunes et majoritairement masculins

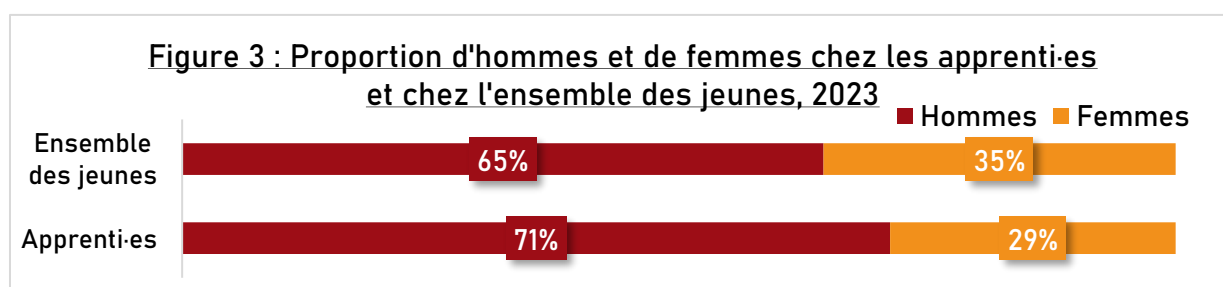
Les apprenti-es ont en moyenne 19,9 ans, soit un peu moins que la moyenne de l'ensemble des jeunes. Ce sont les apprenti-es niveau collège et lycée qui sont les plus jeunes (18,6 ans). Viennent ensuite les apprenti-es niveau post-bac qui ont en moyenne 21 ans. Enfin, les jeunes exerçant une autre alternance ont en moyenne 21,3 ans.



Lecture : en 2023, les apprenti-es sont 6% à être âgées de 24 à 25 ans. C'est proportionnellement moins que pour l'ensemble des jeunes.

La répartition hommes/femmes au sein des apprenti-es est plus marquée que pour l'ensemble des jeunes. La part d'hommes est de 71% chez les apprenti-es, contre 65% chez l'ensemble des jeunes logé-es.

À titre de rapprochement, d'après l'enquête emploi menée par l'INSEE, en 2020, en France, on compte 61% d'hommes parmi les apprenti-es. Bien que cette enquête prenne en compte toutes les personnes de 15 ans et plus, ce rapprochement permet de se situer à l'échelle nationale et de rendre compte de la surreprésentation des hommes chez le public logé, et notamment au sein des apprenti-es.



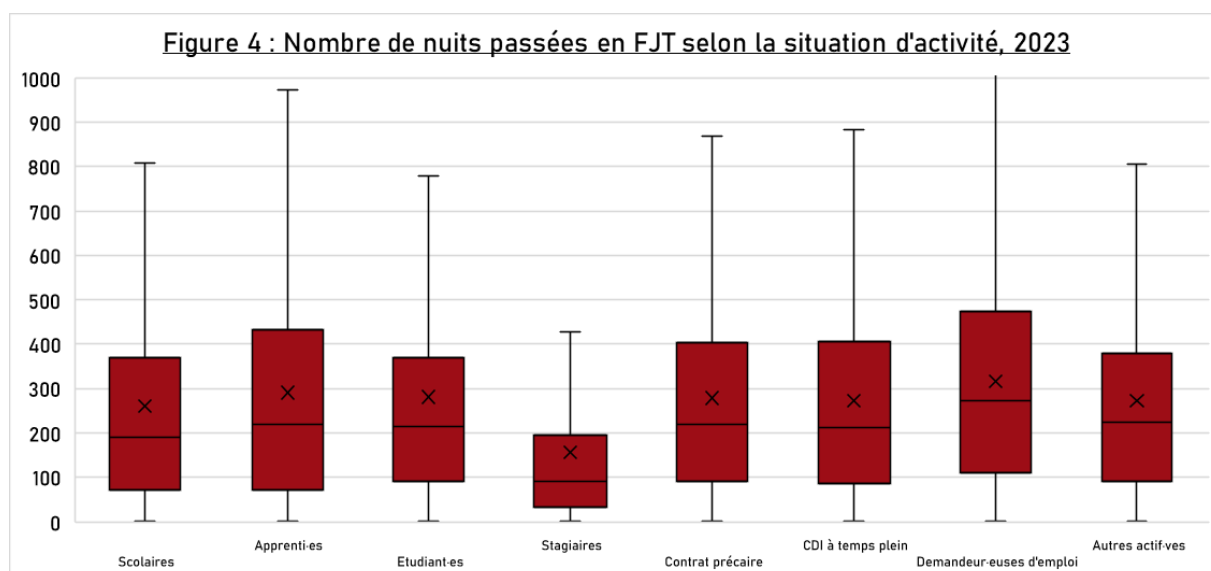
Lecture : en 2023, 71% des apprenti-es sont des hommes.

La situation d'activité influence la durée de séjour

La durée de séjour des jeunes apparaît liée à certains profils d'activité : Pour rappel, les jeunes restent en moyenne 276 jours en FJT, soit 9 mois et 1 jour. Cette durée tombe à 5 mois et 3 jours pour les stagiaires. La durée baisse encore pour les stagiaires non rémunérés, qui ne passent en moyenne que 3 mois et 10 jours dans le logement. Ceci est probablement dû au fait que ces derniers-ières sont plus jeunes, et que la durée de leur stage est plus courte. De plus, 80% d'entre eux-elles déclarent chercher un logement pour se rapprocher de leur lieu d'activité : la durée d'un stage étant relativement courte en général comparé aux formations des autres jeunes, cela explique le peu de temps passé en FJT.

À l'inverse, les jeunes qui ont la plus longue durée de séjour sont les demandeur-euses d'emploi, suivi de près par les apprenti-es, avec des durées de séjour moyennes de respectivement 10 mois et 10 jours pour les demandeur-euses d'emploi et 9 mois et 16 jours pour les apprenti-es.

Toutes les autres activités représentent une durée moyenne comprise entre 260 et 282 jours, soit entre 8 mois et demi et 9 mois et une semaine.



Lecture : en 2023, les stagiaires passent entre 2 et 429 nuits dans les logements Habitat Jeunes. Pour la moitié, le nombre de nuits se situe entre 33 et 195 nuits.

Tableau 1 : Nombre de nuits passées en FJT selon la situation d'activité, 2023

Activité	Mini	1 ^{er} quartile	3 ^e quartile	Maxi
Scolaires	1	72	369	809
Apprenti-es	1	72	432	973
Étudiant-es	1	91	370	780
Stagiaires	2	33	195	429
Contrat précaire	1	92	403	869
CDI à temps plein	1	86	406	883
Demandeur-euses d'emploi	1	111	473	1014
Autres actif-ves	1	92	379	807

Le graphique ci-dessus présente le nombre de nuits passées en FJT selon l'activité. Les extrémités des boîtes représentent les valeurs extrêmes, minimales et maximales, et le trait à l'intérieur de chaque boîte représente la médiane (50% au-dessus et 50% en dessous). La croix indique le nombre moyen de nuits passées. Pour une meilleure lisibilité, les chiffres sont retranscrits dans le tableau ci-contre.

Les apprenti-es et les demandeur-euses d'emploi font un usage particulier des logements jeunes. Les demandeur-euses d'emploi ont plus de difficultés à accéder au parc classique de logements, du fait de l'absence de garantie. C'est pourquoi près d'un quart d'entre eux-elles affirment choisir une solution Habitat Jeunes pour son aspect pratique, qui nécessite moins de formalités. De plus, 36% de ces dernier-ières quittent leur logement Habitat Jeunes pour habiter un logement plus autonome, contre 24% pour l'ensemble du public logé. On peut donc supposer que si les demandeur-euses d'emploi restent si longtemps, c'est en majorité le temps de trouver un logement autonome.

Focus : Une durée de séjour plus longue chez les apprenti-es

Les apprenti-es font partie des jeunes qui ont la plus longue durée de séjour moyenne (9 mois et 16 jours). Parmi eux-elles, ce sont les apprenti-es niveau post bac qui restent le plus longtemps. Les apprenti-es exerçant une autre alternance restent en moyenne un peu moins que les autres (8 mois et 2 semaines). Cette longue durée de séjour est liée à la nécessité de trouver un logement qui s'adapte à leurs besoins.

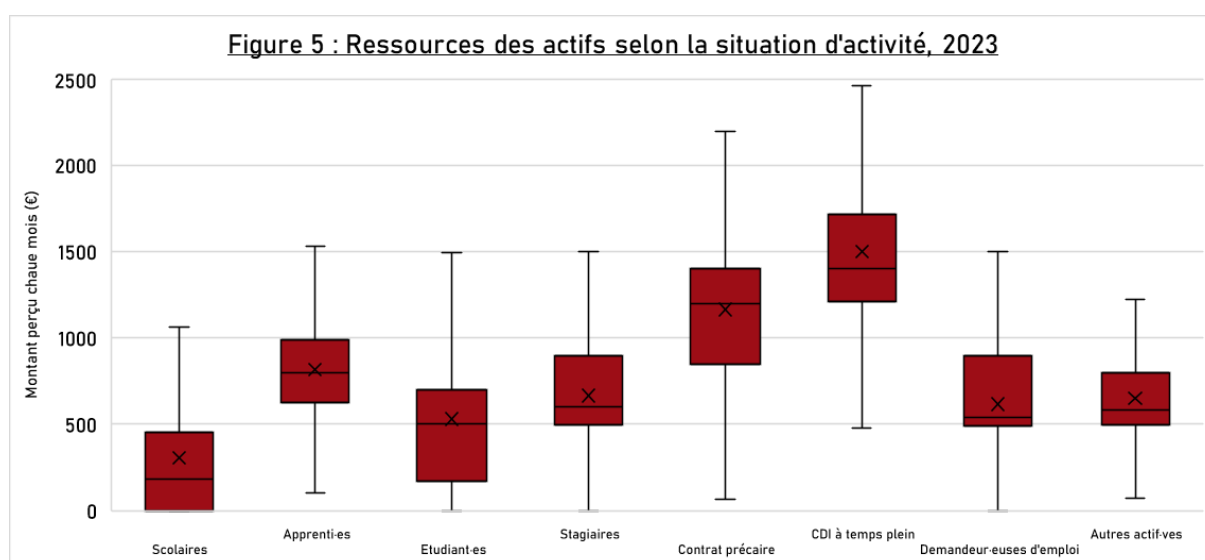
En effet, plus de la moitié (53%) déclarent habiter chez leurs parents avant leur arrivée en FJT, contre 41% pour l'ensemble du public logé. Le fait de devoir se déplacer quotidiennement entre le logement familial, le lieu de formation et le lieu d'éducation peut être une réelle contrainte. Les apprenti-es voient alors le logement Habitat Jeunes comme une solution très pratique qui leur permet de se rapprocher de leur lieu d'activité. D'un autre côté, le FJT représente aussi une solution temporaire pratique : un tiers des apprenti-es font des séjours fractionnés, c'est-à-dire qu'ils-elles y logent sur plusieurs périodes différentes. Dans ces cas, le logement Habitat Jeunes est utilisé pour une durée plus courte, mais dans un but tout aussi pratique. En somme, Habitat Jeunes est utilisé dans le cadre de la double résidence chez les apprenti-es.

Des ressources variées selon la situation d'activité

Les jeunes les plus impécunieux sont les scolaires qui affichent 307 € par mois en moyenne, ainsi que les étudiant-es, qui en cumulent 517 €. Les apprenti-es déclarent en moyenne 817 € par mois. Le fait d'avoir une activité rémunérée comme un contrat de travail, de stage ou d'alternance est le premier facteur influant sur les ressources.

Ce sont les jeunes en contrat stable, c'est-à-dire en CDI à temps plein, qui disposent du plus de ressources avec 1 501 € par mois en moyenne⁹.

Les jeunes en contrat précaire touchent en moyenne 1 165 € par mois. Cependant, ce nombre est largement tiré vers le haut par les CDD à temps plein, qui perçoivent un revenu moyen de 1 338 €.



Lecture : en 2023, les jeunes en contrat précaire perçoivent entre 66 et 2200 € par mois. Pour la moitié d'entre eux-elles, ce montant se situe entre 850 et 1400 €.

Note : Cette variable possède un taux de non-réponse de 33%. Pour plus de détails, se référer à la note méthodologique en annexe.

Tableau 2 : Ressources mensuelles (en €) des jeunes logé-es selon la situation d'activité, 2023

Activité	Mini	1 ^{er} quartile	3 ^e quartile	Maxi
Scolaires	0	0	456	1065
Apprenti-es	100	625	988	1530
Étudiant-es	0	170	700	1493
Stagiaires	0	497	900	1500
Contrat précaire	66	850	1400	2200
CDI à temps plein	479	1214	1716	2460
Demandeur-euses d'emploi	0	492	900	1500
Autres actifs	72	497	800	1223

⁹ Pour rappel, les ressources se composent du salaire du/de la jeune mais également d'aides, d'allocations, d'indemnités...

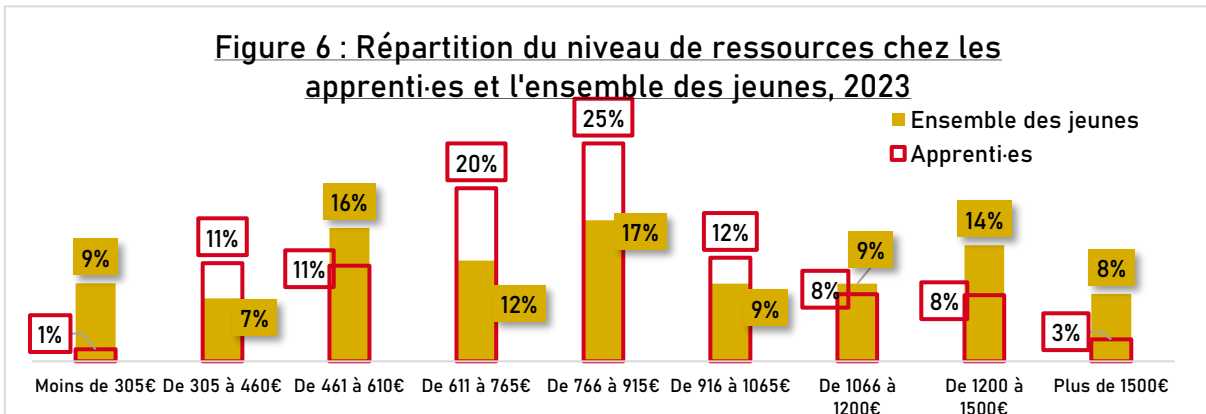
Tableau 3 : Montant moyen perçu mensuellement (en €) selon l'âge, 2023

Âge	Montant moyen perçu mensuellement (en €)
16 à 17 ans	478
18 à 19 ans	730
20 à 21 ans	873
22 à 23 ans	971
24 à 25 ans	1097
26 à 30 ans	1235

Globalement, entre 16 et 30 ans, plus l'âge augmente, plus le revenu moyen augmente.

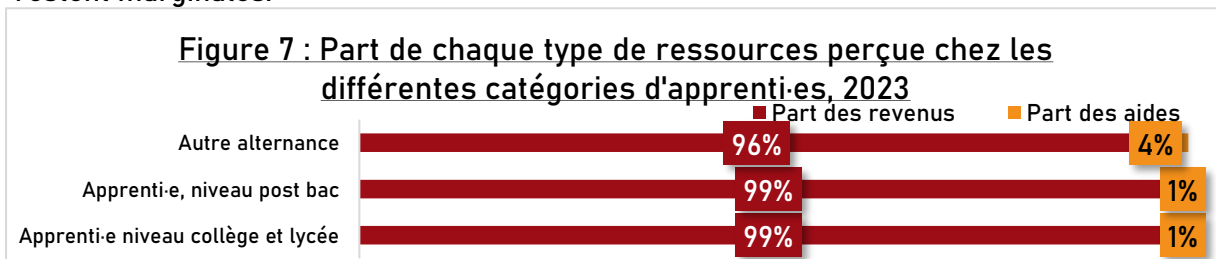
Focus : Les ressources des apprenti-es

Les apprenti-es perçoivent en moyenne 817 € par mois. Ce revenu augmente avec l'âge, et avec le statut de l'apprenti-e. Les plus jeunes, niveau collège et lycée, perçoivent en moyenne 692 € par mois, soit moins que les autres apprenti-es, qui eux-elles, se situent autour de 920 € par mois, conformément à la réglementation qui leur est appliquée¹⁰.



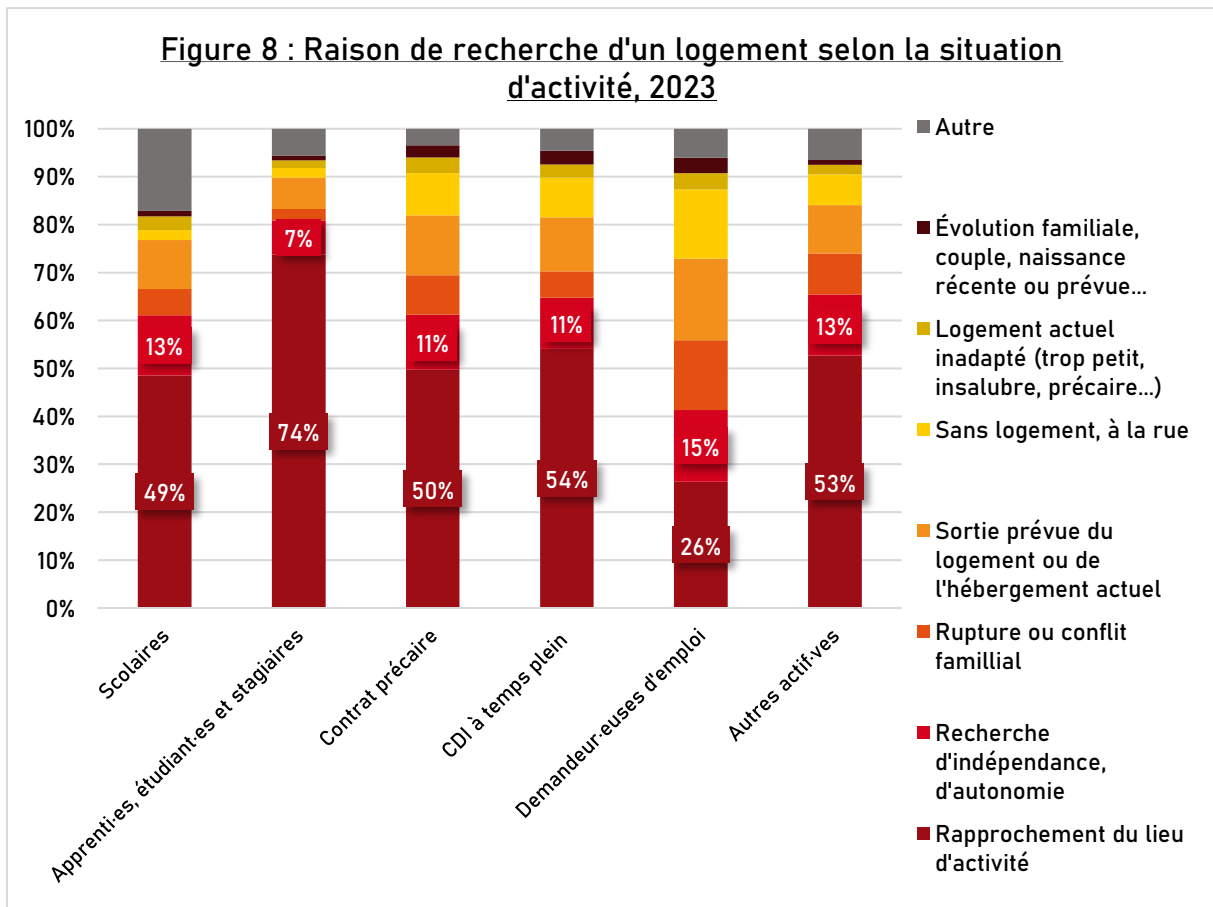
Lecture : en 2023, les apprenti-es sont 8% à percevoir entre 1200 et 1500 € par mois. C'est le cas de 14% de l'ensemble des jeunes logés.

Les ressources des apprenti-es sont composées, en moyenne, à 98% de leurs revenus et à seulement 2% d'aides hors APL (figure 7). Dans le détail, ce sont les apprenti-es exerçant une autre alternance qui déclarent bénéficier de la plus grande part d'aides, bien que celles-ci restent marginales.



Lecture : en 2023, les ressources des apprenti-es niveau post-bac se composent en moyenne à 99% de leurs revenus et à 1% d'aides.

¹⁰ L'apprenti-e perçoit une rémunération correspondant à un pourcentage du Smic qui varie en fonction de son âge et de sa progression dans le cycle de formation. Source : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2918>

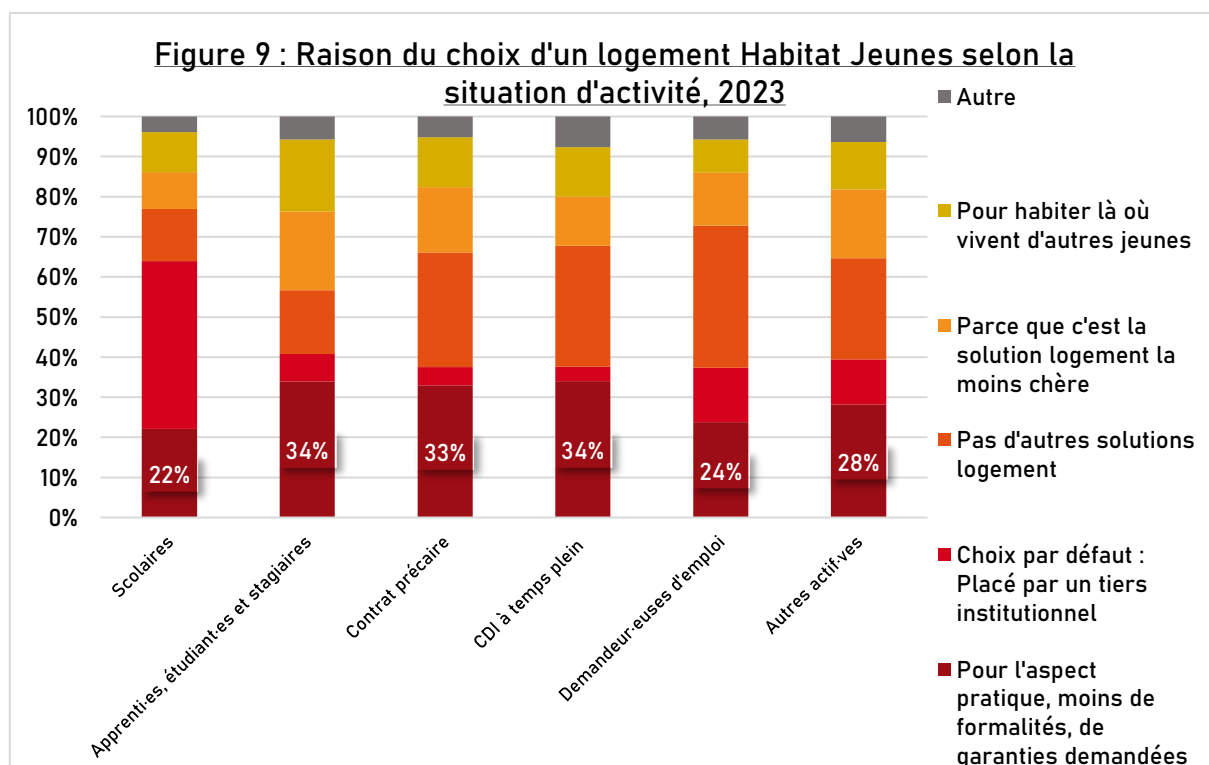


Lecture : en 2023, 49% des scolaires se mettent à la recherche d'un logement afin de se rapprocher de leur lieu d'activité.
 Note : Par souci de lisibilité, les apprenti-es, étudiant-es et stagiaires ont été regroupés en une seule catégorie, du fait de résultats très similaires.

Les jeunes se mettent majoritairement en quête d'un logement pour se rapprocher de leur lieu d'activité (figure 8). Cette raison est avancée par trois quarts des apprenti-es, étudiant-es et stagiaires, et par la moitié des scolaires, et par la moitié des salarié-es.

Les jeunes appartenant à la catégorie « Demandeur-euses d'emploi » semblent être dans une situation différente : leur raison de recherche de logement est moins souvent choisie que subie. Par exemple, ces jeunes sont 14% à avoir été sans logement ou à la rue ; c'est 7,5 fois plus que pour les jeunes scolaires, apprenti-es, étudiant-es et stagiaires. Ce sont également les plus nombreux-ses à avoir subi une rupture ou un conflit familial.

Le choix de la solution Habitat Jeunes selon la situation d'activité



Lecture : en 2023, 33% des jeunes en contrat précaire choisissent une solution Habitat Jeunes pour son aspect pratique qui demande moins de formalités et de garanties.

S'agissant du choix d'une solution Habitat Jeunes, l'aspect pratique est le choix majoritaire, sélectionné par un·e jeune logé·e sur cinq. Les apprenti·es, étudiant·es et stagiaires sont les plus nombreux·ses à choisir la solution Habitat Jeunes en raison de la présence d'autres jeunes.

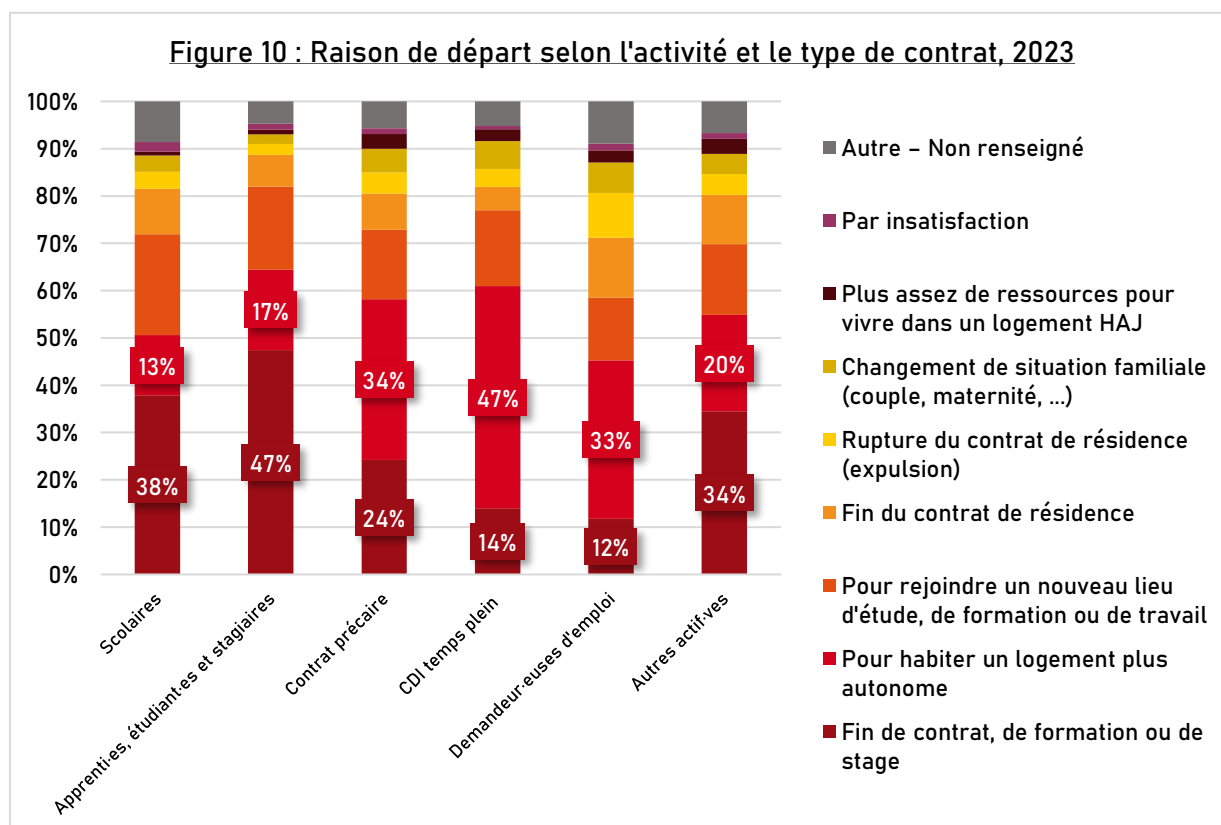
En tout, 17% des jeunes avancent le motif du coût pour expliquer leur choix Habitat Jeunes. Cela représente une hausse de trois points de pourcentage depuis 2019, traduisant les difficultés économiques des jeunes. Enfin, presque la moitié des jeunes scolaires ont été placé·es dans un logement par un tiers. Du fait de leur très jeune âge, ces jeunes ont souvent connu une situation antérieure à l'entrée en logement assez compliquée, à laquelle répond l'accompagnement proposé dans les FJT.

Focus : Origine de la demande de logement et choix Habitat Jeunes chez les apprenti·es

Plus de sept apprenti·es sur dix recherchent un logement pour se rapprocher de leur lieu d'activité. Dans le détail, ce sont les apprenti·es niveau post bac qui sont les plus nombreux·ses à vouloir se rapprocher de leur lieu de travail ou de formation (80%).

Pour les apprenti·es niveau collège à post-bac, le logement en résidence Habitat Jeunes est majoritairement perçu comme une solution pratique et plus facilement accessible qu'un autre type de logement. Une des raisons particulièrement invoquées est le faible coût du logement en résidence Habitat Jeunes.

Des raisons de départ contrastées selon la situation d'activité



Lecture : en 2023, 38% des scolaires quittent leur logement Habitat Jeunes pour cause de fin de contrat, de formation ou de stage.

Note : par souci de lisibilité, nous n'avons pas inclus les raisons « limite d'âge » et « accession à la propriété » qui représentaient chacune moins de 1%

Si la raison de départ la plus fréquente est la fin de contrat, de formation ou de stage, celle-ci est largement plus déclarée par les jeunes en formation et les autres actif-ves que par les autres. À l'inverse, les jeunes salarié-es et demandeur-es d'emploi tendent à quitter le FJT car ils-elles ont trouvé un logement plus autonome. Les jeunes qui quittent le logement Habitat Jeunes par insatisfaction demeurent marginaux-ales (moins de 2%).

Focus : Les apprenti-es quittent Habitat Jeunes à la fin de leur contrat, formation ou stage

Environ un-e apprenti-e sur deux avance comme principale raison de départ la fin de contrat, de formation ou de stage, soit près du double des autres jeunes logés. Cela s'applique d'autant plus chez les apprenti-es niveau post-bac. Près d'un cinquième des apprenti-es affirment quitter Habitat Jeunes pour rejoindre un logement plus autonome.

Cette partie démontre que la situation d'activité influence grandement les caractéristiques de séjour et esquisse les différents modes de recours à l'offre de logement Habitat Jeunes.

La durée de séjour est plus longue chez les apprenti-es et les demandeur-euses d'emploi, tandis que les stagiaires restent moins longtemps que les autres jeunes. Les jeunes en emploi (contrats stables, contrats précaires et apprenti-es) sont les plus âgé-es, et ce sont également celles et ceux qui perçoivent le plus de ressources à l'entrée. Le rapprochement du lieu d'activité est la raison la plus sélectionnée quant à la recherche d'un logement. Le choix spécifique d'un logement Habitat Jeunes est souvent conditionné par son aspect pratique, sauf pour les jeunes scolaires qui sont 42% à avoir été placé-es par un tiers institutionnel. Enfin, la raison de départ principale est la fin de contrat, de formation ou de stage, chez les jeunes qui sont toujours dans un cursus de formation (scolaires, apprenti-es, étudiant-es, stagiaires) ainsi que chez les autres actif-ves ; cependant, les jeunes en contrat stable ou précaire ainsi que les demandeur-euses d'emploi affirment quitter Habitat Jeunes pour habiter un logement plus autonome.

Partie 3 : Jeunes en mobilité VS jeunes en précarité

La dernière partie de cette étude porte sur les jeunes en mobilité et les jeunes en précarité, aussi appelés jeunes en situation de vulnérabilité. Ils-elles représentent deux sous-ensembles bien distincts parmi les jeunes logé-es.

1-Les jeunes en mobilité, caractérisé-es par deux critères cumulatifs :

- Avoir un lieu d'habitation précédant l'arrivée en résidence Habitat Jeunes situé plus loin que dans la commune de l'association ;
- Rechercher un logement pour se rapprocher de leur lieu d'activité

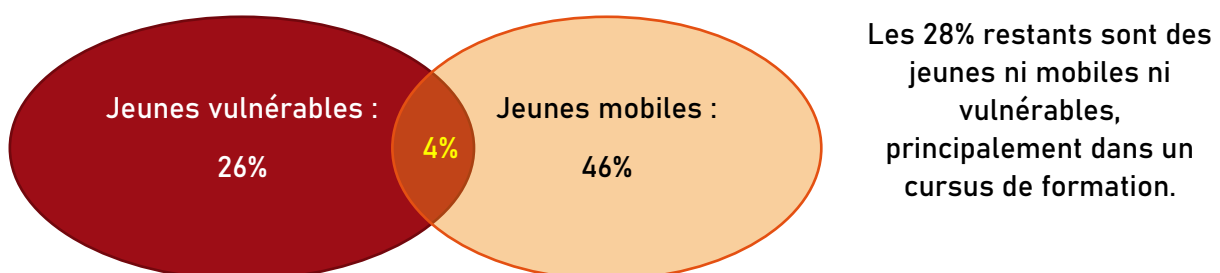
Suivant cette définition, 46% des jeunes logé-es sont des jeunes en mobilité. Un grand nombre de jeunes sont parfois amené-es à prendre un poste rapidement, impliquant la recherche d'un logement dans l'urgence : leurs caractéristiques, et notamment leurs durées de séjour, sont possiblement différentes des autres jeunes, du fait de ce besoin spécifique de se loger.

2-Les jeunes en situation de vulnérabilité, caractérisé-es par trois critères non cumulatifs :

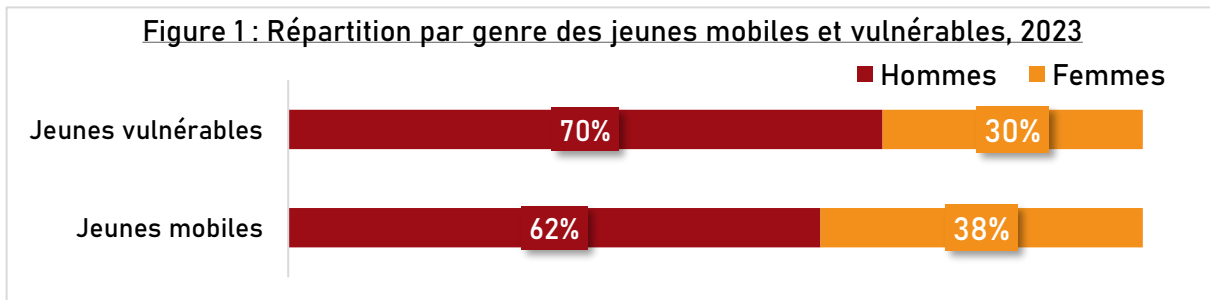
- Avoir indiqué rechercher un logement pour cause de rupture ou de conflit familial
- Avoir indiqué choisir la solution Habitat Jeunes par défaut, car il-elle a été envoyé-e par un tiers institutionnel (ASE, PJJ...)
- Avoir été dans l'une de ces situations avant son entrée en résidence :
 - Hébergé-e chez des amis
 - Hébergé-e dans un CHRS
 - Hébergé-e dans une structure d'accueil d'urgence
 - Logé-e dans un hôtel
 - Logé-e dans un logement précaire (camping, squat...)
 - Sans logement

Dans la mesure où ces conditions dépendent chacune d'une variable différente, un-e jeune peut cumuler plusieurs critères de vulnérabilité. Nous estimons que dès lors qu'un-e jeune en possède au moins un, il-elle est catégorisé-e comme vulnérable. Suivant cette définition, en 2023, 26% des jeunes sont vulnérables, en augmentation (20% en 2019).

Même si être en mobilité n'exclut pas d'être en précarité (et inversement), un-e jeune n'est que très rarement dans les deux situations, c'est pourquoi nous pouvons les opposer et les comparer. Au sein des logements Habitat Jeunes, en 2023, seulement 4% des jeunes sont à la fois vulnérables et en mobilité.

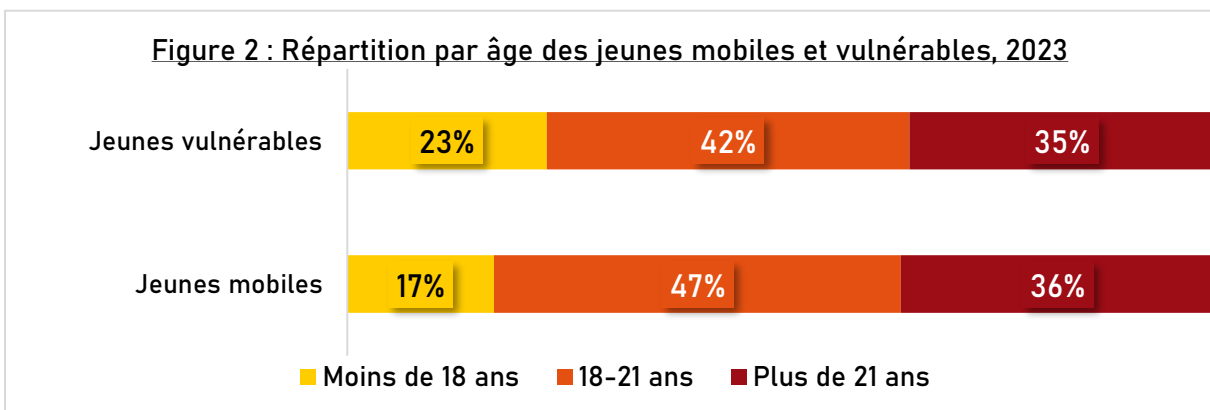


Âge et genre : Les jeunes vulnérables moins âgés et plus masculins



Lecture : en 2023, le public vulnérable est constitué à 70% d'hommes et à 30% de femmes.

Si le public masculin est toujours majoritaire, quelle que soit la catégorie, cette tendance est plus marquée chez les jeunes en situation de vulnérabilité, où 70% sont des hommes (figure 1). A l'inverse, la répartition chez les jeunes en mobilité est plus équilibrée, notamment par rapport à l'ensemble du public logé. Pour rappel, les femmes constituent 35% de l'ensemble du public logé, et les hommes 65%.

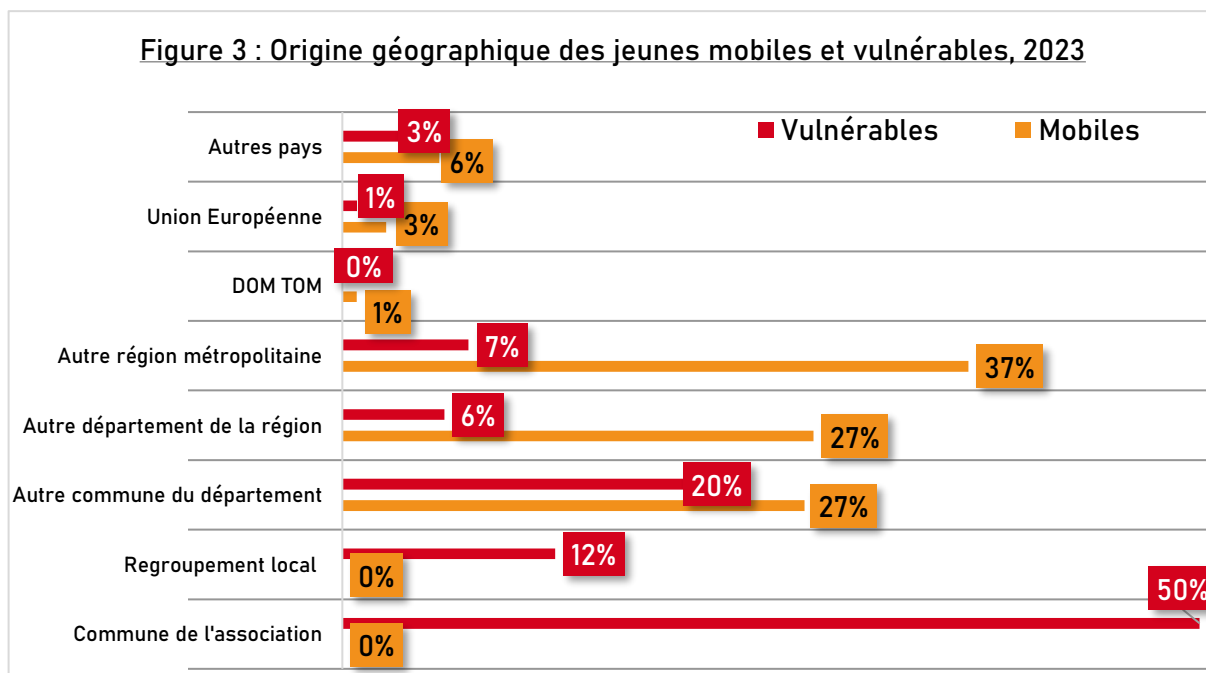


Lecture : en 2023, le public vulnérable est constitué à 35% de jeunes de plus de 21 ans.

En plus d'être plus majoritairement masculin, le public vulnérable est également plus jeune. Si l'âge moyen est le même dans les deux catégories (21,4 ans), la répartition est différente. La catégorie des jeunes en situation de vulnérabilité comporte une plus grande part de jeunes mineur-es, avec quasiment un quart, contre 17% chez les jeunes en mobilité.

Cette différence s'explique par le fait que l'un des critères pour être défini comme vulnérable est d'avoir été placé par un tiers, comme l'ASE ou la PJJ. Or, ces jeunes placés par un tiers institutionnel sont en majorité mineur-es (51% des jeunes placés par un tiers ont moins de 18 ans).

Origine géographique : Les jeunes vulnérables sont déjà proches d'une résidence Habitat Jeunes

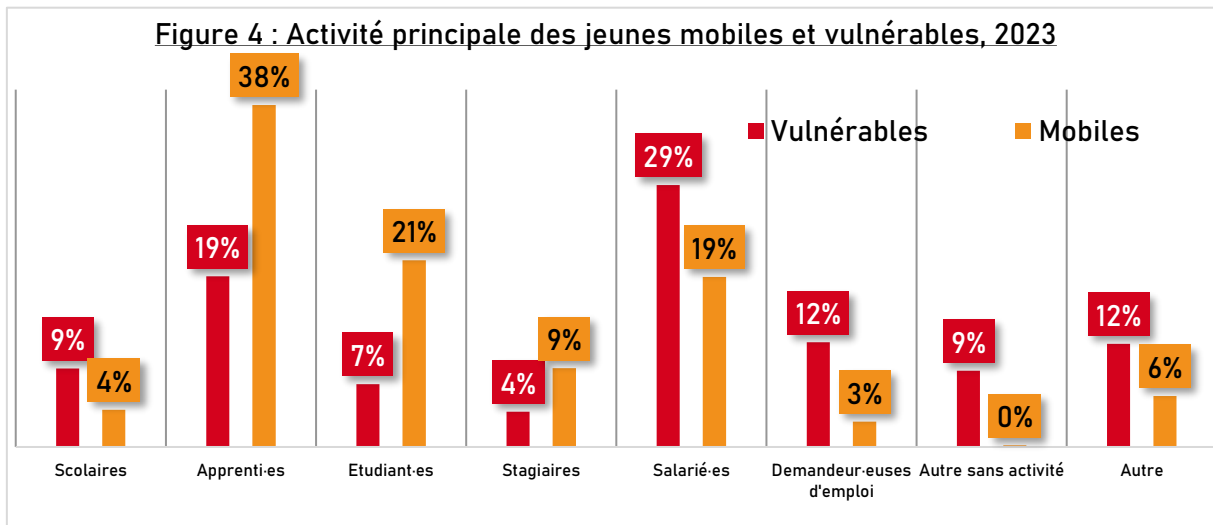


Lecture : en 2023, 37% des jeunes en mobilité habitaient dans une autre région que celle de leur logement Habitat Jeunes.

L'origine géographique montre une distinction entre jeunes mobiles et vulnérables très opératoire : un-e jeune vulnérable sur deux est issu-e de la même commune que sa résidence Habitat Jeunes. Pour aller plus loin, 82% des jeunes vulnérables viennent du même département que leur résidence actuelle, contre 55% chez l'ensemble des jeunes.

Conformément à la manière dont ils-elles sont critérisé-es, les jeunes en mobilité viennent majoritairement d'une autre région que celle dans laquelle est implantée leur résidence Habitat Jeunes (37%). Ils-elles sont également nombreux-ses à venir d'une autre commune (27%) ou d'un autre département (27%) de la région où se trouve leur résidence actuelle.

Activité : Les jeunes mobiles majoritairement apprenti-es

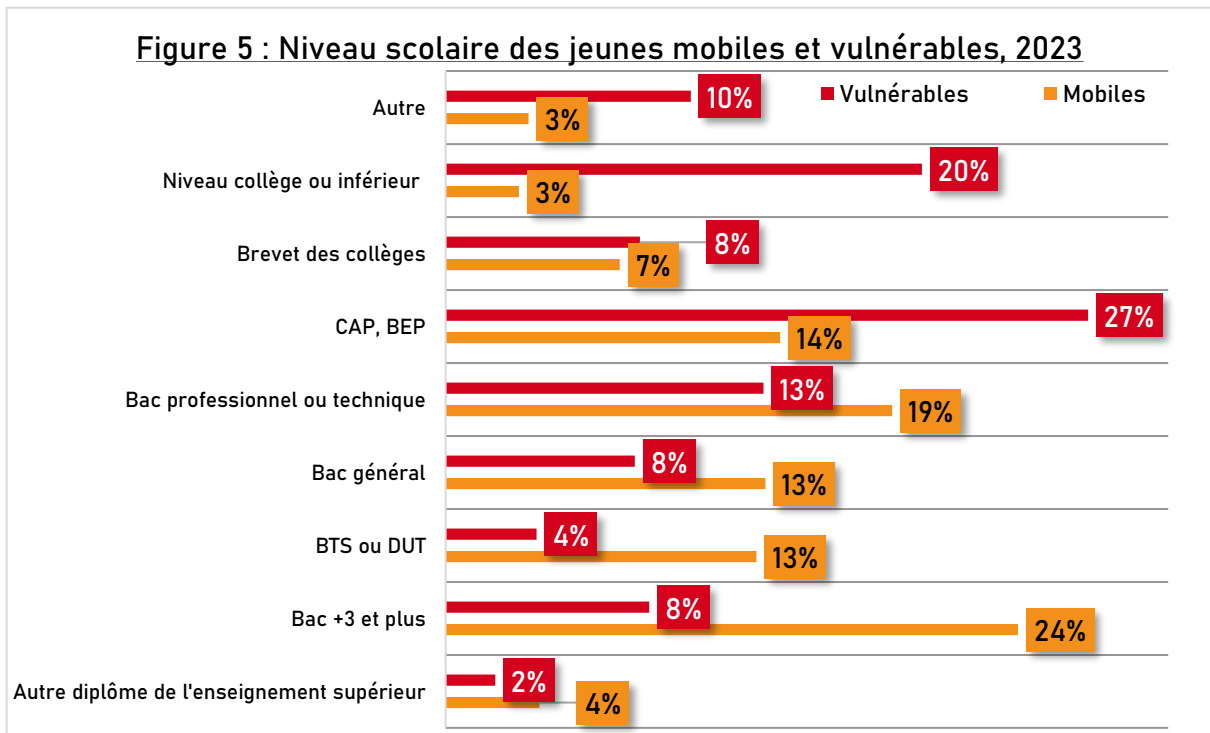


Lecture : en 2023, 12% des jeunes vulnérables sont demandeur-euses d'emploi, contre 3% des jeunes mobiles.
Note : La catégorie « salarié-es » comprend les : CDD, CDI, contrats aidés, contrats saisonniers, contrats intérim/intermittents.

Les jeunes ne pratiquent pas la même activité selon qu'ils-elles soient vulnérables ou en mobilité. Les jeunes en situation de vulnérabilité sont relativement ventilé-es au sein de chaque activité (figure 4), même si la majorité d'entre elles-eux est salarié-e. Cependant, ils-elles sont proportionnellement beaucoup plus nombreux-ses que les jeunes mobiles à être demandeur-euses d'emploi ou à ne pas avoir d'activité.

Les jeunes mobiles pratiquent plutôt des activités qui impliquent un cursus de formation ou d'activité. Ils-elles sont plus d'un tiers à être apprenti-e, et un cinquième sont soit étudiant-e, soit salarié-e. Contrairement aux jeunes vulnérables, les jeunes en mobilité sont peu à être demandeur-euses d'emploi, et aucun-e d'entre eux-elles ne se trouve sans activité.

Un niveau scolaire plus faible chez les jeunes vulnérables



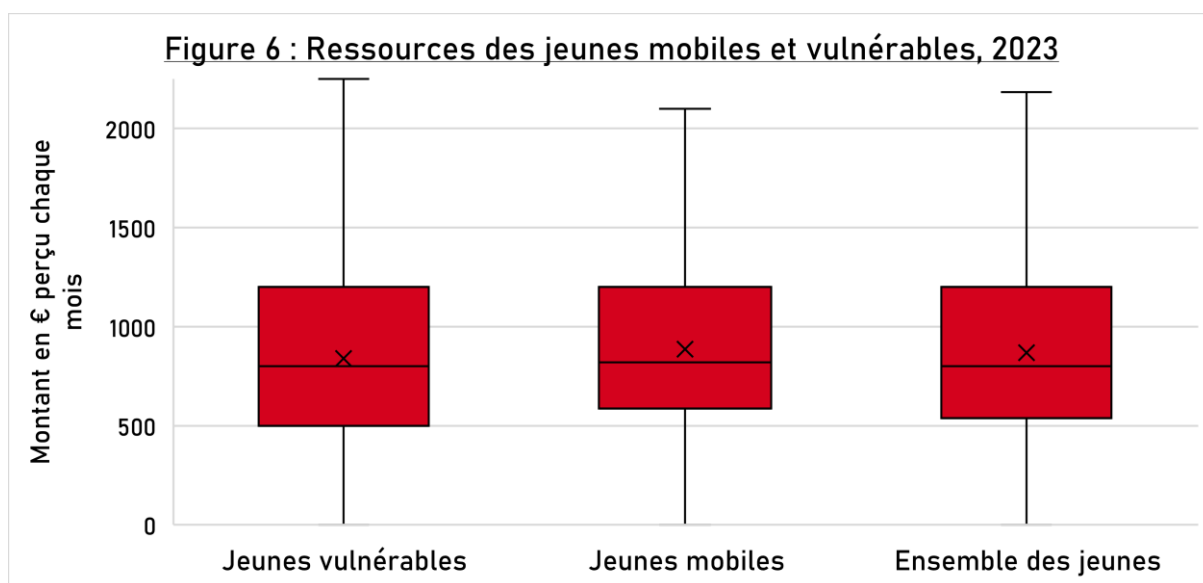
Lecture : en 2023, 8% des jeunes vulnérables ont un niveau bac +3 ou supérieur. C'est le cas de 24% des jeunes en mobilité.

Sans véritable surprise, le niveau scolaire est bien plus faible chez les jeunes vulnérables que chez les jeunes mobiles. Seulement 35% des jeunes vulnérables ont un niveau égal ou supérieur au bac, contre 73% des jeunes mobiles.

Les jeunes vulnérables sont davantage concentrés dans les niveaux les plus bas : 20% ont un niveau collège ou inférieur, soit presque 7 fois plus que les jeunes mobiles.

Cette différence s'explique en grande partie par le fait que les jeunes vulnérables incluent une proportion plus élevée de mineur-es ; cependant, d'autres facteurs sont à prendre en compte, comme un environnement familial moins propice à la réussite scolaire, des conditions socio-économiques plus défavorables, etc.

Les ressources ne sont pas clivantes



Lecture : en 2023, les jeunes mobiles perçoivent entre 0 et 2 100 € par mois. Pour la moitié d'entre eux, ce montant se situe entre 587 et 1 200 €.

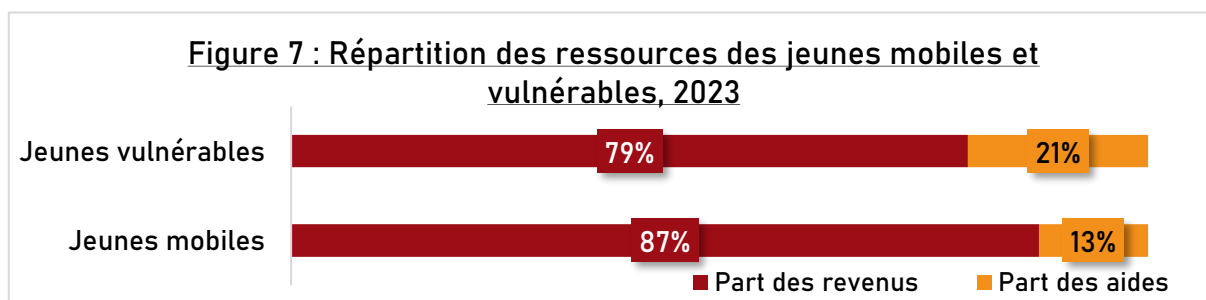
Note : Cette variable possède un taux de non-réponse de 33%. Pour plus de détails, se référer à la note méthodologique en annexe.

Tableau 1 : Ressources des jeunes logé-es selon la catégorie, 2023

Catégorie	Mini	1 ^{er} quartile	3 ^e quartile	Maxi
Jeunes vulnérables	0	500	1200	2250
Jeunes mobiles	0	587	1200	2100
Ensemble des jeunes logé-es	0	538	1200	2183

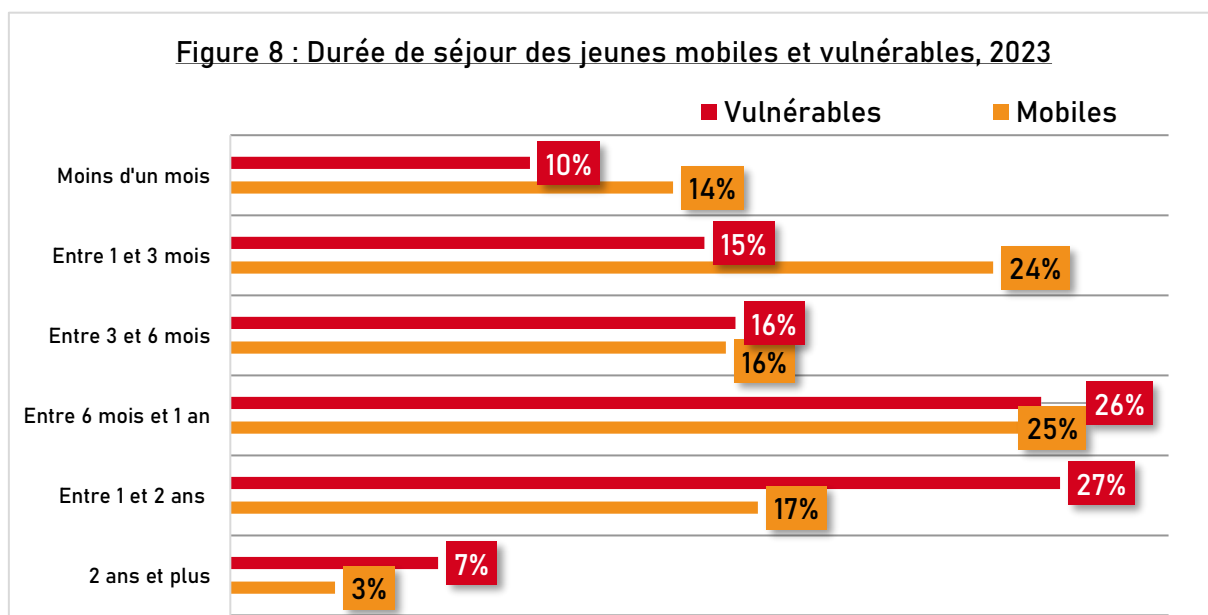
Les jeunes en mobilité et en précarité ne se distinguent pas particulièrement selon leur niveau de ressources : les jeunes vulnérables perçoivent en moyenne 840 € à leur entrée, et les jeunes mobiles 886 €. Parmi chaque catégorie, la moitié des jeunes touche entre 500 et 1200 €. Cela renvoie à une certaine cohérence dans la politique d'accueil des résidences Habitat Jeunes.

Cependant, les natures de ressources ne sont pas les mêmes : les ressources des jeunes vulnérables sont composées de plus d'aides que celles des jeunes en mobilité (figure 7).



Lecture : en 2023, les ressources des jeunes mobiles sont composées à 87% de leurs revenus et à 13% d'aides.

Les jeunes vulnérables restent beaucoup plus longtemps



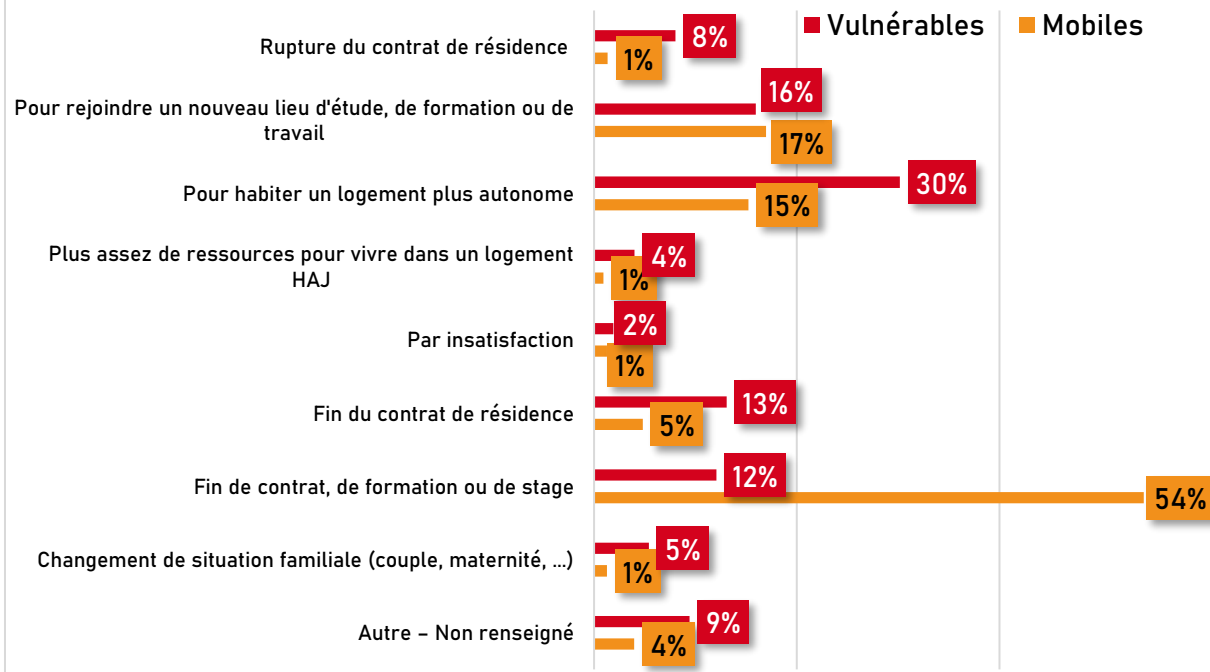
Lecture : en 2023, 7% des jeunes vulnérables passent 2 ans ou plus dans un logement Habitat Jeunes.

Les jeunes vulnérables restent nettement plus longtemps que les autres dans les logements Habitat Jeunes (figure 8). Leur durée de séjour moyenne est de 9 mois et 28 jours, contre 7 mois et 18 jours pour les jeunes en mobilité. Leur durée de séjour est plus longue car ils-elles sont plus nombreux-ses à rester pour une très longue durée (plus d'un an).

Chez les jeunes mobiles, le FJT est envisagé comme une solution de logement temporaire, qui durerait le temps du contrat de travail (dans le cas des séjours de trois mois à un an), ou le temps de trouver un logement soit plus « stable » (pour les séjours d'une semaine à moins de trois mois), soit plus conforme à leurs attentes.

Il est intéressant de souligner la part relativement élevée de jeunes vulnérables qui séjournent au moins deux ans dans une résidence Habitat Jeunes. En effet, la durée maximale est habituellement de deux ans, ce qui témoigne du besoin de ces jeunes de bénéficier plus longtemps d'un accompagnement. S'ajoute à cela un marché du logement tendu, résultant en une difficulté à sortir et à trouver un logement, ainsi qu'un temps plus long pour entrer en autonomie chez les jeunes vulnérables.

Figure 9 : Raison de départ principale des jeunes mobiles et vulnérables, 2023



Lecture : en 2023, 54% des jeunes en mobilité quittent Habitat Jeunes pour cause de fin de contrat, de formation ou de stage. Note : par souci de lisibilité, nous n'avons pas inclus les raisons « limite d'âge » et « accession à la propriété » qui représentaient chacune moins de 1%.

Plus de la moitié des jeunes en mobilité affirment quitter la résidence Habitat Jeunes à la fin de leur contrat, de leur formation ou de leur stage. 17% rejoignent un nouveau lieu d'étude, de formation ou de travail. Ceci démontre bien un usage temporaire du logement Habitat Jeunes pour cet ensemble de jeunes.

Les jeunes vulnérables, eux-elles, sont moins nombreux à choisir une raison en particulier : ils sont 30% à partir pour habiter un logement plus autonome. Le logement jeune agit alors comme un tremplin, leur permettant d'accéder à une certaine indépendance. Ils sont également plus nombreux que les jeunes en mobilité à quitter Habitat Jeunes car ils n'ont plus assez de ressources, ou bien car leur contrat de résidence prend fin, que ce soit à cause d'une rupture ou d'une fin conventionnelle.

Cette dernière partie atteste d'une distinction nette entre les jeunes en situation de vulnérabilité et les jeunes en mobilité, qui se traduit dans les caractéristiques et l'usage des logements Habitat Jeunes faits par les deux sous-ensembles.

Concernant le profil des jeunes, les jeunes en situation de vulnérabilité sont en moyenne moins âgés, et comportent une part plus importante d'hommes que chez les jeunes en mobilité. Leur origine géographique diffère également : les jeunes vulnérables habitent plus souvent proche de leur résidence Habitat Jeunes (82% viennent du même département que cette dernière, contre 27% chez les jeunes mobiles). Les jeunes en mobilité occupent souvent des activités qui induisent un cursus de formation et/ou d'activité salariale (apprenti-es, étudiant-es, salarié-es...), tandis que les jeunes vulnérables sont plus ventilés sur les différentes activités. Le niveau scolaire est nettement plus faible chez les jeunes vulnérables que chez les jeunes mobiles.

L'utilisation différenciée des logements du réseau Habitat Jeunes se traduit non seulement par la durée de séjour, qui est bien moins élevée chez les jeunes en mobilité que chez les jeunes en situation de vulnérabilité, mais également par la raison de départ : les jeunes en mobilité font un usage temporaire de leur logement Habitat Jeunes, et tendent à quitter ce dernier à la fin de leur contrat, stage ou apprentissage, tandis que les jeunes vulnérables ont plus de mal à le quitter et l'utilisent comme un tremplin vers une vie plus autonome.

Conclusion

La diversité des parcours et des situations traités à travers cette étude permet de témoigner de la diversité des publics accueillis au sein du réseau Habitat Jeune, conduisant ainsi à une grande mixité au sein de ses résidences.

Le tour d'horizon dégage les grandes tendances des jeunes logé-es, à savoir une population plutôt masculine, âgée en moyenne de 21,4 ans, issue de filières professionnelles et techniques, et séjournant en moyenne 9 mois au sein des logements Habitat Jeunes. Mais les parties suivantes de l'étude permettent de nuancer ces tendances, en fonction de plusieurs facteurs comme la situation d'activité, qui joue un rôle central dans les caractéristiques de séjour des jeunes et l'emploi que ces derniers-ières font de leur logement Habitat Jeunes. Ainsi, selon leur activité principale, les jeunes utilisent Habitat Jeunes tantôt comme une solution transitoire et temporaire entre leur cursus et leur vie active, tantôt comme un moyen d'émancipation qui leur permet de se stabiliser dans leur vie professionnelle et/ou sociale avant de se lancer dans la vie active et vers une certaine autonomie.

Habitat Jeunes répond également à des problématiques sociales, comme la prise en charge de publics dits « vulnérables », en leur offrant non seulement un logement et également un accompagnement socio-éducatif par le biais de différentes activités, ateliers collectifs ou orientations.

Annexe méthodologique

Échantillon

L'étude Publics Logés s'appuie sur des données issues du Système d'Information du réseau Habitat Jeunes (SIHAJ), qui ont été fournies par 177 associations dont la liste par régions se situe en annexe. Les données concernent donc 17 580 séjours, qui se sont achevés entre le 1^{er} janvier 2022 et le 29 novembre 2023. Afin de dresser un portrait des jeunes accueilli-es dans les résidences Habitat Jeunes, les variables étudiées concernent les paramètres des jeunes à leur entrée dans le logement¹¹. Il est donc nécessaire de garder à l'esprit que leurs caractéristiques peuvent être amenées à évoluer au cours de leur séjour, et que cette étude a plutôt pour but de dresser une photo mentale de la diversité de jeunes accueillis en logement de résidence Habitat Jeunes. Nous précisons que toutes les variables sont étudiées en excluant la non-réponse, qui ne représente que très rarement plus de 10%, sauf pour le niveau de ressource (cf. limites de l'étude).

Limites

Concernant la représentativité des données, celle-ci est correcte pour toutes les régions sauf l'Île-de-France. En effet, la région comporte de nombreux adhérents (26) mais seulement 5 utilisent SIHAJ, ce qui représente à peine 19%. Aussi, la pression locative étant bien plus forte en Île-de-France que dans les autres régions, celle-ci peut jouer sur les paramètres de séjour des jeunes logé-es ou la politique d'accueil, ainsi que leur insertion future dans un potentiel logement indépendant.

De plus, la variable du niveau de ressources comporte un taux de non-réponse de 33%. Aussi, lors du nettoyage des données préalable aux traitements de ces dernières, il nous a fallu arbitrer un cas spécifique : certaines résidences passent toutes les ressources en « 0 ». Cela peut être soit parce que le jeune n'a aucune ressource, soit parce que le logiciel entre cette valeur par défaut. Pour éviter de trop sous-estimer le niveau de ressource, et de confondre les enregistrements « vides » avec ceux des jeunes ne percevant réellement aucune ressource, nous avons estimé que dès lors qu'au moins 3 détails de ressources étaient remplis avec des 0, ce remplissage était volontaire et donc le niveau de ressource est bien de 0 ; dans le cas contraire, où seulement 2 détails ou moins étaient remplis, le niveau de ressource s'apparente à une non-réponse. Ajoutant à cela que lorsque le niveau de ressource n'est pas rempli, la cause est souvent liée à l'arrivée « dans l'urgence » de certain-es jeunes qui ont donc un niveau de ressources faible, nous gardons à l'esprit lors de la réalisation de cette étude que le niveau de ressources des jeunes est probablement légèrement sous-estimé.

Si les classes d'âge proposées par SIHAJ vont de « moins de 16 ans » à « plus de 30 ans », selon les variables étudiées, il peut arriver que ces deux classes d'âge n'apparaissent pas du fait de leur trop faible effectif, ne permettant pas de représentativité suffisante. Dans ce cas précis, les classes d'âge ne sont pas présentées dans les figures et/ou tableaux.

¹¹ Sauf pour les variables raison de départ principale et durée de séjour qui sont des variables uniques.

Union nationale pour l'habitat des jeunes

12, avenue du Général-de-Gaulle
CS 60019 — 94307 Vincennes Cedex

01 41 74 81 00

www.habitatjeunes.org

